

# La Mouïna

artinique

n°15

Juin 2017

**40**  
**ANS**  
**LOI** — **SUR**  
**L'ARCHI-**  
**TECTURE** —  
**1977** **2017**



# Editorial

Pour marquer les 40 ans de la loi sur l'Architecture ayant permis la création des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en 1977, le numéro 15 de La Mouina Martinique s'est penché sur le contexte national dans lequel sont apparus les CAUE dont les missions consistent aujourd'hui à sensibiliser, informer et former sur le cadre de vie. Ce numéro « spécial anniversaire » est aussi une grande opportunité pour mettre en avant le contexte local de création, l'évolution, les missions et les acteurs du CAUE de la Martinique qui a vu le jour en 1979.

Il souligne notamment l'importance de cet organisme promotionnant la qualité du cadre de vie qui accompagne les élus, particuliers et socio-professionnels de la Martinique depuis plusieurs décennies.

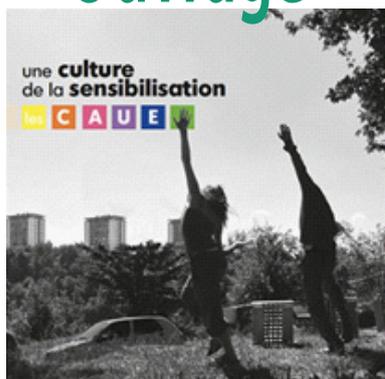
Bonne lecture à tous.

# Sommaire

## Spécial 40 ans de la Loi sur l'architecture

- 2 | Ouvrage
- 3 | Histoire de la création des CAUE
- 8 | Il était une fois le CAUE Martinique
- 12 | Organigramme des présidents et Directeurs du CAUE Martinique
- 13 | Témoignage d'un architecte salarié du CAUE Martinique
- 16 | Organigramme de l'équipe du CAUE
- 17 | Pour un logement rénové et accessible
- 22 | Années 2000-2010 : Une meilleure prise en compte de l'Environnement au CAUE
- 24 | La cellule «Habitat et Maîtrise de l'Energie du CAUE Martinique»
- 27 | 40 ans d'actions de sensibilisation et de communication
- 31 | Connaissez-vous la fontaine de la place Joël PAMPHILE ?
- 32 | Sensibilisation : Concours photo «L'eau dans nos paysages»
- 36 | Actualités

# Ouvrage



La FNCAUE a publié, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, un ouvrage rassemblant, dans toute leur diversité, 302 actions de pédagogie et de transmission d'une culture de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement adaptées aux réalités des territoires.

de transmission qu'ils ont adaptées aux réalités de territoires de cultures différentes. Il n'en demeure pas moins une grande homogénéité dans les valeurs qu'ils partagent, dans la promotion de la qualité du cadre de vie qu'ils défendent auprès de publics variés et dans leur rôle essentiel de conseil et d'accompagnement des mutations qui s'opèrent aujourd'hui.

### Sommaire :

- Connaître son territoire
- Devenir acteur de son cadre de vie
- Agir pour la qualité
- Habiter demain
- Dialoguer avec les arts
- Diffuser une culture entre architecture et société

Avant-propos de Thierry Paquot, philosophe de l'urbain  
« Une culture de la sensibilisation » a été coordonné par Catherine Grandin-Maurin, Directrice (jusqu'à fin décembre 2016) du CAUE de Rhône-Métropole, avec la contribution des CAUE 38, 34, 30 et 25. L'enquête et l'analyse ont été menées par les CAUE 59 et 25, et la participation active de 52 CAUE et 5 URCAUE ayant répondu à l'enquête nationale lancée en 2014. Publié avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication (direction des Patrimoines).  
Source : FNCAUE

### Une culture de la sensibilisation, les CAUE FNCAUE, janvier 2017 120 pages couleurs

La sensibilisation du public à l'urbanisme, à l'environnement et au paysage est une des missions fondatrices des CAUE que leur a confiée la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Au moment où l'on célèbre les quarante ans de celle-ci, les CAUE ont souhaité, par la voix de leur Fédération nationale, faire mieux connaître à tous leurs partenaires, les orientations qu'ont prises ces dernières années leurs réalisations. Fruit d'une enquête menée depuis trois ans auprès de tous les CAUE, cet ouvrage traverse les diverses formes de diffusion et

# Comment les CAUE ont-ils été créés ?

## UNE NAISSANCE PAS SI FACILE...

**1950** : L'Etat place des architectes auprès des directeurs départementaux de l'Équipement pour donner un avis sur les projets de construction importants.

**1960** : Mise en place progressive d'architectes-consultants dans toutes les DDE. Ils sont un soutien majeur dans l'instruction des permis de construire et intègrent l'urbanisme dans leur analyse.

**Années 1960** : En parallèle, le Ministère des Affaires culturelles, légitimé par sa responsabilité notamment dans la formation des architectes, initie d'autres expériences, avec l'idée de mieux prévenir en amont que de sanctionner avec un contrôle a posteriori. Le Ministre, **Jacques Duhamel**, déploie 12 chargés de mission sur le territoire national pour expérimenter une nouvelle forme d'assistance architecturale.

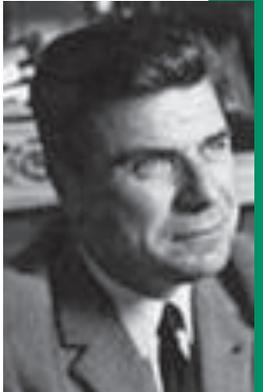
**Années 1960-1970** : Ayant un même objectif, les deux démarches préalablement citées se heurtent à un fonctionnement cloisonné des ministères et se traduisent sur le terrain par un nouvel espace de légitimité administrative à conquérir. La distinction entre contrôle et conseil se transforme en opposition.

**1968** : Le Président **Charles De Gaulle**, Président de la République de France :  
*« L'évolution générale porte le pays vers un équilibre nouveau. L'effort multiséculaire de centralisation, qui lui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui sont successivement rattachées, ne s'impose plus. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain ».*

**1970** : Le Président **Georges Pompidou**, Président de la République de France :  
*« L'emprise de l'homme sur la nature est devenue telle qu'elle comporte les risques de destruction de la nature elle-même. [...]. La nature nous apparaît de moins en moins comme la puissance redoutable que l'homme du début du siècle s'acharnait encore à maîtriser, mais comme un cadre précieux et fragile qu'il importe de protéger, pour que la Terre demeure habitable à l'homme ».*



Jacques Duhamel



Charles De Gaulle



Georges Pompidou





**1971** : La France se dote d'un Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement.

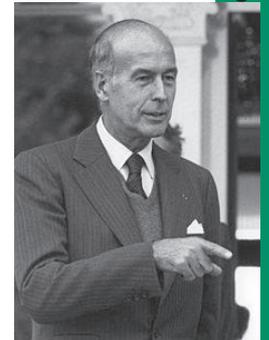
**1973** : Un projet de loi oblige au recours de l'architecte ou à une aide architecturale gratuite pour les petits constructeurs, selon les caractéristiques du bâti, notamment sur la surface de plancher. Cette aide serait mise en place à l'initiative des conseils régionaux d'architectes, ou à défaut par le département ou une commune. Mais le projet n'aboutit pas car jugé trop dominé par les architectes.



**1973** : A partir des expérimentations de l'assistance architecturale dans les territoires, le premier projet de loi préfigurant le CAUE naît à cette période. Mais, très critiqué, il est abandonné cette fois par les architectes. Entre les Ministères de l'Équipement et de la Culture, il n'y a pas d'entente. Le Ministère de la culture a déjà commencé une mise en réseau de l'assistance architecturale pour diffuser l'idée d'une nécessaire autonomie institutionnelle de la promotion de la qualité architecturale et sa conception toute culturelle de l'architecture.

**1974** : **Valéry Giscard d'Estaing**, élu Président de la République en 1974, souhaite faire de la France « un pays de propriétaires ». Le Ministère relance le projet de loi sur l'architecture et le motive : « *De tels résultats, obtenus avec l'assistance, sont le fruit du contact direct avec le public et de l'utilisation de méthodes plus proches de celles de la mise en œuvre d'un projet social éducatif que des interventions habituelles de la puissance publique* ».

**Valéry Giscard d'Estaing**



**1976** : Une loi fondatrice du droit français de l'environnement est votée sous le Président **Valéry Giscard d'Estaing**, Président de la République de France.

Extrait de cette loi :

« *La protection des espaces naturels et des paysages, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent, sont d'intérêt général* ».

L'État se dote d'un véritable Ministère en charge de la protection de la Nature et de l'Environnement ».



**Au milieu des années 1970** : l'architecture est au cœur du débat sur l'évolution de la ville et est perçue comme un bien commun. Le Conseil économique et social : « *Les Français ne sont pas fiers de ce qu'ils ont construit, des quartiers nouveaux des grandes villes, ou des bouleversements apportés au cœur des cités. Le maintien d'un rythme de construction élevé doit être doublé d'un effort qualitatif. Il y va de la responsabilité de la génération présente à l'égard de l'avenir* ».

Toutefois l'architecture est encore rejetée par maintes personnes qui restent attachées aux modèles du passé et n'en apprécient ni les formes, ni les matériaux contemporains. Le CAUE naît dans un contexte de mise en place d'une gestion centralisée de la chose publique par l'État ; à un moment où la société souhaite reconquérir son cadre de vie, altéré par la production moderne d'après la Seconde Guerre mondiale ; à l'instant où l'intérêt publique exige l'intervention de l'État dans de nouveaux domaines comme l'architecture et l'environnement.

Françoise Giroud



**1976** : Il a fallu attendre 1976 pour pouvoir assoir les bases solides à la loi de 1977 et que soient surmontées les hésitations.

**Françoise Giroud**, Secrétaire d'Etat à la Culture : « *Ce n'est pas en posant sur le sol, dans le désordre, une collection d'objets architecturaux, fussent-ils beaux en eux-mêmes, que l'on peut organiser un cadre harmonieux* ».

**1976** : Le CAUE doit faire prendre conscience des enjeux architecturaux et urbains. Il doit constituer un centre d'échanges féconds, un pôle d'information et de sensibilisation. Sa gouvernance doit donc regrouper des élus locaux, des représentants des professions intéressées, des personnes qualifiées comme les représentants des associations d'utilisateurs.



**3 Janvier 1977** : Après de nombreux débats parlementaires contradictoires et fructueux, est promulguée la loi sur l'architecture qui est à l'origine de la création des CAUE : « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de leur instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence : 1° Les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours des architectes dans les conditions et limites indiquées au titre 1<sup>er</sup> ci-après ; 2° **Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider et d'informer le public conformément au titre II (...)** »



Jean Briane



L'Etat appuie sa politique sur deux piliers : les architectes et le CAUE. Il affirme la dimension sociale de l'architecture, veut la réconcilier avec les Français, et met à leur côté un nouvel acteur. Les auteurs du projet de loi ont voulu montrer que l'architecture est inséparable de l'urbanisme. C'est au cours du débat de l'Assemblée nationale, qu'un amendement a été ajouté le mot « environnement ».

Lors du débat du 18 décembre 1976 à l'Assemblée nationale, **Jean Briane** déclare : « *Dans les zones de construction diffuse, se posent des problèmes d'environnement qui ne relèvent pas de l'urbanisme proprement dit au sens où nous le concevons. L'architecture doit en tenir compte* ».

Quand la loi sur l'Architecture a été élaborée en 1976, l'écologie n'est pas encore véritablement ancrée en politique. Même si à l'époque le terme n'a pas encore de définition très précise et alourdit la dénomination de la structure ; elle étend considérablement sa portée et ouvre au CAUE de grandes perspectives.



Michel d'Ornano



Claude Labbé



**1977** : La qualité de l'architecture, la qualité de l'urbanisme et le respect de l'environnement sont déclarés d'intérêt public, et intimement liés grâce au CAUE.

La secrétaire d'Etat de la Culture, **Françoise Giroud** déclare deux mois après le vote de la loi sur l'Architecture : « *Le Gouvernement souhaite que les CAUE s'imposent eux-mêmes, par un effort de publicité et de persuasion* ».

La nature publique du CAUE est la conséquence de l'intérêt public qu'il porte. Elle s'exprime à travers les modalités de sa création, l'uniformité de son cadre, l'articulation entre le plan local et le plan national, la gratuité de ses missions et son financement par l'impôt. Le Conseil d'Etat qualifie le CAUE d'organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public.

Le Ministre de la Culture et de l'Environnement, **Michel d'Ornano**, précise les avantages du CAUE : « *Le choix de cette formule, originale par rapport à des institutions comparables également chargées de service public, comporte trois conséquences : une localisation géographique proche des usagers ; une concertation permanente entre les partenaires du cadre de vie ; une autonomie des CAUE par rapport aux autres institutions* ». [...] *Le CAUE devrait aider à harmoniser les politiques suivies par chaque administration dans le domaine du cadre de vie, assurer une coopération plus fructueuse entre les professions concernées, ouvrir le dialogue avec les usagers. Lieu de rencontre de tous les acteurs, il ne dépend de manière privilégiée d'aucun d'entre eux, même si la loi a voulu affirmer la prépondérance des élus dans un souci de démocratie locale* ».

Sur le terrain, au quotidien, le CAUE doit gérer les tensions nées de la richesse des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Il ne doit s'ériger en contrepouvoir de l'administration ni concurrencer les professionnels libéraux.

Pour le député **Claude Labbé** : « *Les CAUE représentent l'aspect le plus hardiment novateur de cette loi* ».

A la suite d'un amendement parlementaire, il a été décidé que le président du CAUE serait élu parmi les représentants des collectivités locales, anticipant les évolutions institutionnelles et législatives de 1982.

**1977** : Dans le sillage de la loi sur l'architecture apparaissent la loi sur la Maîtrise d'ouvrage publique (MOP) et la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP).

**27 février 1978** : le premier CAUE est créé dans les Pyrénées-Atlantiques, à partir de l'atelier d'assistance architecturale mis en place trois ans plus tôt. Agnès Frapin en est la directrice et Jacques Coumet, conseiller général, le président.

Emile Maurice



CAUE

**1978** : Création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, qui rapproche les enjeux de la culture, de l'équipement et de l'environnement. Cette expérience originale dure trois ans et prend fin en 1981, à l'exception du rattachement de l'architecture à l'équipement qui perdure jusqu'en 1995.

**Février 1979** : Délibération du Conseil Général de Martinique, sous la Présidence d'**Emile Maurice**, pour la création du CAUE Martinique.

**26 Octobre 1979** : Assemblée Générale constitutive du CAUE Martinique

**Décembre 1979** : Premier colloque national des CAUE en 1979.

Michel d'Ornano : « *J'en arrive aux lignes de forme qui, à mes yeux, constituent le fond commun des premiers CAUE :*

- *Le choix est fait de rendre service à l'usager, à l'élu, au subdivisionnaire, aux artisans.*
- *La méthode retenue est souvent de donner l'exemple par des interventions soignées. C'est un CAUE créateur de pratiques nouvelles, qu'il s'agisse d'une intervention dans une classe, auprès d'un maire pour un lotissement, d'une sensibilisation à l'architecture pour une DDE.*
- *Une troisième ligne de force est l'ouverture, par le CAUE, d'un « forum » départemental sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Ils sont ainsi des lieux ouverts à tous les interlocuteurs, où l'on réfléchit, où l'on débat, où l'on échange des idées sur ses problèmes.*
- *La quatrième ligne de force est le dynamisme des CAUE.*

*La vocation des CAUE est de souffler un esprit d'architecture dans chaque département. Ils ont pour mission de faire participer au mieux les habitants à la défense de leur cadre de vie. Ils doivent être considérés comme un véritable instrument de démocratie locale et de décentralisation ».*

**Source** : 40 ans de loi sur l'Architecture - Actes de la séquence anniversaire de la journée nationale des CAUE du 3 Janvier 2017- Paris Espace Cléry



Corinne PLANTIN



# Le conseil et la sensibilisation en architecte

*A l'occasion des 40 ans de la création des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, nous avons voulu savoir comment se faisait la sensibilisation architecturale, de quelle manière était apporté le conseil à l'usager et quels en étaient les acteurs, avant que le CAUE de la Martinique soit mis en place. La consultation de nos archives concernant l'année précédant la mise en place du CAUE de la Martinique est à ce sujet fort instructive. Notamment la lecture des comptes rendus des rencontres qui avaient été organisées pour ce faire et des écrits des différents organismes concernés par cette affaire.*

Le CAUE de la Martinique a été créé par délibération du Conseil général du 19 Février 1979. Dès 1978, alors que les tous premiers CAUE étaient mis en place au niveau national - le premier à avoir été créé étant celui des Pyrénées Atlantiques, le 27 février 1978 - des démarches visant à la création du CAUE de la Martinique ont été engagées. A cet effet, conformément aux recommandations des instructions du 9 février 1978 relatives à la mise en place des CAUE, un bilan des actions menées depuis trois ans dans les domaines de la sensibilisation architecturale et du conseil à l'usager a été fait. Les parties impliquées étaient :

- L'Etat ;
- La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) ;
- La Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) - Service du Génie Rural, des Eaux et Forêts ;
- L'Association Départementale pour les Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM<sup>1</sup>) ;
- Le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM<sup>2</sup>) ;
- L'ADEEAR (Atelier d'Études Économiques et l'Aménagement Rural) de la DDA.

## ELEMENTS DU BILAN

### LA MISSION D'ARCHITECTE CONSEIL :

Depuis 1975, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Antilles-Guyane (AUAG) puis, plus récemment, l'Association Départementale pour les Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM), exécutait une mission d'architecte conseil pour le compte de la Direction Départementale de l'Équipement. La mission consistait à fournir au groupe UOC (Urbanisme Opérationnel et Construction) de la DDE un avis sur l'aspect extérieur des constructions faisant l'objet d'une demande de permis de construire.

Au cours de l'année 1977, 930 dossiers avaient été examinés par l'architecte conseil.

Pour la période des six mois comprise entre décembre 1977 et mai 1978, l'activité de l'architecte conseil avait été la suivante et avait nécessité environ 140 heures de travail :

- 297 permis examinés
- 92 permis délivrés sans réserves
- 193 permis délivrés avec réserves
- 22 permis rejetés.

Certains dossiers avaient dû être examinés au moins deux fois, dans les cas suivants :

- Permis pour lesquels il avait été demandé un complément d'information, la plupart du temps sur le relief du terrain (37 dossiers) ;
- Permis susceptibles de fortes modifications et ayant fait l'objet d'une seconde étude avec le pétitionnaire et son maître d'oeuvre (65 dossiers).

Les permis rejetés avaient été pour la plupart des constructions dépassant 250 m<sup>2</sup>, présentées par des techniciens n'ayant pas obtenu la qualité d'agréé en architecture ou situés sur des terrains beaucoup trop pentus.

Enfin, 15 dossiers environ avaient fait l'objet de visites sur place par l'architecte conseil.

La démarche suivie visait à une amélioration de la qualité architecturale, à la bonne économie des projets, à la recherche d'une meilleure protection des sites. Les observations portaient sur la mise en volume des constructions (hauteurs, toitures, adaptation au terrain naturel), sur les détails d'architecture (arcades multiples, auvents, percements fantaisistes, revêtement de façades, etc.). Ces remarques étaient portées sur les dossiers de demandes de permis de construire sous forme de réserves à l'obtention du permis de construire ou exceptionnellement sous forme de refus.

<sup>1</sup> Aujourd'hui Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique

<sup>2</sup> Aujourd'hui Parc Naturel de la Martinique (PNM)

# Intervention avant la création du CAUE de la Martinique

Cette correction autoritaire était perçue de différentes manières :

- Aucune réaction du demandeur, ce qui pouvait laisser supposer :
  - Que les corrections étaient admises : ou comme une amélioration, ou comme une décision arbitraire de l'administration ;
  - Ou bien qu'il n'en-était pas tenu compte lors de la construction.
- Le demandeur sollicitait des explications ou voulait se justifier.
  - Rendez-vous était pris au siège de l'UOC où les observations étaient explicitées, fréquemment en présence du technicien auteur du projet.

Les principales difficultés pour faire admettre des modifications tenaient au fait que les interventions s'effectuaient après le dépôt de la demande de permis de construire. Il était fréquent que le demandeur se croyant incompetent en la matière ou ne sachant pas lire un plan, s'en remette entièrement au technicien. Celui-ci n'appréciait pas d'être remis en cause devant son client. Quand le demandeur comprenait son plan, l'Architecte consultant se heurtait à une personne qui avait longuement élaboré son projet et qui refusait de le critiquer. De plus, celle-ci craignant souvent de devoir refaire ses plans, d'où un coût supplémentaire, rejetait tout argument.

En résumé, même si quelques améliorations avaient été enregistrées dans la mise en volume des projets, ce n'était généralement que la conséquence d'une perception arbitraire des corrections.

Selon la DDE, cette mission partielle était à poursuivre et il était fortement souhaitable de l'élargir car une intervention en amont du dépôt de la demande de permis de construire permettrait de lever la plupart des obstacles. Cette action :

- A court terme, viserait à remplacer le contrôle à posteriori des projets par une discussion à priori avec les constructeurs. Les corrections de projets figés, telles qu'elles se pratiquaient, en général en l'absence des intéressés, n'aboutissant qu'à des compromis discutables et à une égalisation de l'aspect des réalisations ;
- A long terme, elle viserait à amorcer une sensibilisation et une formation du public sans laquelle il n'existerait aucune demande d'architecture et par suite aucune architecture valable.

Cette intervention pourrait être menée sous diverses formes :

- Directement auprès du public concerné, à court terme, par les constructions en réalisant par le biais de consultations en Mairie une première approche des problèmes en dehors de toute contrainte financière, technique, administrative ;
- Par le biais d'une information auprès des personnes concernées par l'acte de construire : élus, (consultations en mairie, exposés, etc.), professionnels du bâtiment, maîtres d'œuvres ;
- Par le biais d'une information du public (plaquettes, exposition, presse, etc.) ».

## L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE :

Cette mission était plutôt du ressort du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM). La Direction Départementale de l'Équipement participait financièrement à cette action en mettant un crédit de 30 000 F à la disposition de cet organisme créé le 10 septembre 1976, quatre mois avant la parution de la loi sur l'architecture.

Le premier service d'assistance architecturale est né au PNRM, sous la forme d'un atelier fonctionnant comme une association du type loi 1901. Cet atelier avait déjà entamé un travail de conseil et de recherche lorsqu'il fut dissout. Le service avait, alors, été intégré directement au Parc Naturel. Depuis lors, une cellule d'assistance architecturale avait fonctionné au Parc Naturel Régional avec : un architecte à plein temps, un sociologue-urbaniste à mi-temps et un économiste à temps partiel.

Cette cellule avait mis en place un programme et en avait commencé l'exécution dans les limites des moyens financiers qui étaient mis à sa disposition, c'est-à-dire essentiellement une dotation annuelle de 60 000 F de Ministère chargé de l'Environnement et une dotation de 30 000 F attribuée par la Direction Départementale de l'Équipement. Le reste des dépenses étant assuré par le budget général du syndicat mixte. Depuis 1977, son action s'était traduite de la manière suivante :

- Publication d'une revue trimestrielle avec une rubrique permanente, « L'Architecture en question » ;
- Utilisation du support que constituaient les activités d'animation (randonnées, excursion d'études du milieu, etc.) pour informer et sensibiliser les participants aux questions de mitage des paysages, d'intégration aux sites, de style architectural, d'urbanisme et d'aménagement ;
- Réalisation de sorties pédagogiques avec les scolaires avec des thèmes sur l'aménagement et l'architecture ;
- Réalisation d'un concours de dessins d'enfants

sur l'aménagement de leur quartier ; les 700 dessins reçus avaient fait l'objet d'une exposition itinérante ;

- Participation à la réalisation à Saint-Pierre d'une classe verte avec une classe du Séminaire-Collège ;
- Réalisation d'une quinzaine de conférences sur des questions d'aménagement et d'environnement au niveau des mairies, des associations et surtout des écoles et des clubs services ;
- Réalisation d'expositions itinérantes (l'eau, les Parcs Naturels, la forêt, la nature et la santé) où étaient prises en compte les considérations d'aménagement et d'environnement ;
- Réalisation d'une action de sensibilisation des élus avec projection d'un film sur les POS avec discussion ;
- Réalisation d'une action de sensibilisation en mairie (Trinité) avec projection de films, diapositives et débat ;
- Réalisation, chaque semaine, d'une émission de radio d'une heure portant sur :
  - La connaissance du Parc ;
  - L'établissement d'une carte des pollutions à la Martinique à partir des appels téléphoniques des auditeurs ;
  - Un dossier du jour avec un invité et consacré à un problème d'environnement ou d'écologie.Une de ces émissions avait été consacrée uniquement à l'architecture à la Martinique avec deux jeunes architectes martiniquais.
- L'assistance architecturale, dans le cadre du Parc, assurait d'autre part des conseils aux particuliers qui voulaient construire ou aménager (conseils en aménagement paysager, également) – 3 ou 4 personnes par semaine ;
- Des esquisses étaient réalisées pour des particuliers (esquisses de maisons pouvant s'intégrer dans le site) ;
- Plusieurs maquettes avaient été réalisées pour des essais d'intégration des bâtiments au relief martiniquais, souvent en déclivité ;
- L'architecte du Parc contribuait à la réalisation des dossiers des personnes désirant installer un gîte rural ;
- Le service d'assistance architecturale du Parc participait aux réunions de la conférence du permis de construire, des commissions du POS, des commissions du PAR et avait entrepris une action de sensibilisation aux énergies douces, d'abord sur les capteurs solaires.

Pour l'avenir, le travail s'était orienté dans trois directions :

- La réalisation d'une exposition itinérante sur « l'acte de construire » dont le programme avait été défini avec l'ADUAM et pour laquelle les recherches étaient en cours ;
- La poursuite des actions de sensibilisation déjà entreprises, au niveau des mairies avec film, diapositives et débat et la réalisation de quelques permanences expérimentales ;
- La réalisation d'un indispensable travail entrepris avec l'ADEEAR de la DDA. Il s'agissait de la publication

d'une plaquette sur le thème « Construire en Martinique » qui portait sur les sujets suivants :

- Insertion des constructions dans les sites ;
- Constructions traditionnelles en Martinique ;
- Les murs ;
- Les ouvertures ;
- Les toitures ;
- Les volumes, les couleurs ;
- L'implantation ;
- Les clôtures ;
- Les lotissements, etc.

avec, pour chaque sujet, les aspects à exclure et ceux à rechercher.

L'action entreprise devait être réalisée avec un architecte au Parc, aidé par un ingénieur, un économiste, un diplômé d'études supérieures du tourisme (option aménagement) et les animateurs du Parc. Elle se développait en étroite collaboration avec l'ADUAM et l'ADEEAR, ainsi qu'avec l'Architecte des Bâtiments de France...



### L'INFORMATION DU PUBLIC :

Sous l'égide de la Jeune Chambre Economique un dépliant d'information « Comment construire à la Martinique » avait été mis au point par l'AUAG et la Direction Départementale de l'Équipement avec le concours de la Direction départementale de l'Agriculture (ADEEAR) et l'Ordre des architectes. Ce dépliant comportait, d'une part, des renseignements d'ordre pratique sur les démarches préalables à l'acte de construire (choix du terrain, certificat d'urbanisme, permis de construire, règles d'utilisation du sol) et, d'autre part, des premiers conseils sur la qualité architecturale et l'insertion dans le site. Ce dépliant avait été tiré en 7 000 exemplaires et était joint à chaque certificat d'urbanisme délivré.

Une exposition « Portes ouvertes sur la Direction départementale de l'Équipement », organisée au Parc Floral à Fort de France, du 18 au 27 avril 1975, avait fait une large place aux préoccupations architecturales au niveau des plans d'aménagement (lotissements, ZAC),

de l'habitat traditionnel et des logements aidés (HLM, habitat social). Cette manifestation, qui avait reçu la visite de 5 000 personnes dont 1 500 élèves, était complétée par des films et des montages audiovisuels dont certains évoquaient les problèmes architecturaux et des articles de presse traitant plutôt des formalités précédant l'acte de construire (certificat d'urbanisme, permis de construire).

### AUTRES INFORMATIONS :

Dans le compte rendu d'une réunion pour la mise en place du CAUE, tenue le 19 juin 1978, des précisions intéressantes ont été apportées. On peut y lire que :

- La moitié des constructions se faisaient sans permis et 99 % des maisons individuelles sans architecte ;
- Les actions de formation des professionnels, en liaison avec les organismes Consulaires et Professionnels, étaient inexistantes ;
- Les actions de conseil auprès des collectivités se traduisaient pour la DDA, par un début d'aménagement des villages, tandis qu'aucune permanence n'avait lieu dans les mairies ;
- Qu'une équipe de Rénovation pédagogique se mettait en place pour le contrôle des constructions scolaires ;
- Que la loi prévoyait la saisine obligatoire du CAUE pour les projets de construction dispensés de l'Architecte, c'est-à-dire de moins de 250 m<sup>2</sup>, ce

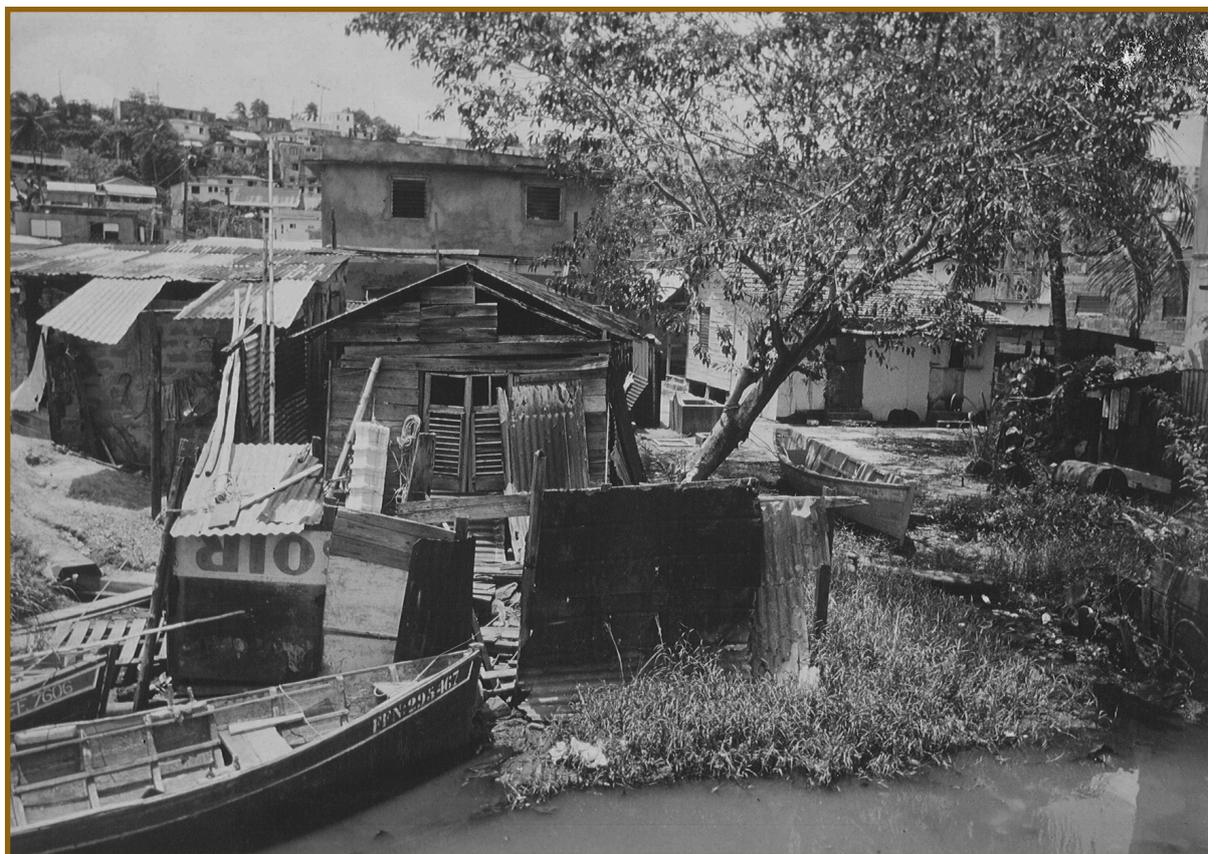
qui représentait la quasi-totalité des constructions privées...

**La lecture de ces informations montre que, durant la période ayant précédé la mise en place du CAUE de la Martinique, un travail certain avait été entrepris en matière de sensibilisation et de conseil architectural. Il s'agissait surtout d'actions qui visaient notamment à assurer la qualité architecturale des constructions domestiques ainsi que leur intégration dans le site, ou à apporter une information aux élus en ce qui concerne les Plans d'Occupation des Sols. La création du CAUE, avec ses quatre grandes missions dévolues par la loi :**

- L'assistance aux collectivités et aux organismes publics ;
- L'assistance architecturale ;
- La sensibilisation et la formation en architecture, en urbanisme et en environnement ;

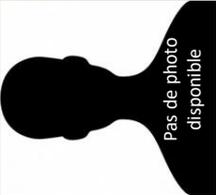
**a permis d'apporter un plus en permettant à une seule structure de bénéficier d'un champs d'action plus large. Avec un financement spécifique...**

Patrick VOLNY-ANNE

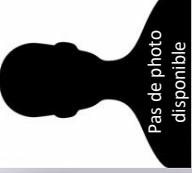


*Habitat spontané à Fort-de-France*

## LES PRÉSIDENTS DU CAUE MARTINIQUE DE 1979 À 2017

						
Paul ABRAM 1979-1983	Pierre PETIT 1983-1989	Georges ERICHOT 1989-1999	Belfort BIROTA 1999-2005	Marcellin NADEAU 2005-2011	Raphaël SEMINOR 2011-2015	Joachim BOUQUETY Depuis 2016

## LES DIRECTEURS DU CAUE MARTINIQUE DE 1979 À 2014

		
Joël PAMPHILE 1979-1998	Jean-Michel LAVIGNE 2000-2001	Gilles BIROTA 2003-2014

# Témoignage d'un architecte salarié du CAUE Martinique

*Depuis avril 1985, Patrick VOLNY-ANNE exerce en tant qu'Architecte-conseiller Chargé d'études au CAUE de la Martinique. Salarié à temps plein, il témoigne de son vécu dans cette structure. Poto Mitan du CAUE aujourd'hui, son histoire personnelle relate celle du CAUE de la Martinique.*

## LES DÉBUTS D'UNE LONGUE CARRIÈRE

Lors de la promulgation de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui a créé les CAUE, Patrick Volny-Anne était en deuxième année d'études à l'Ecole Spéciale d'Architecture. A l'époque, son professeur de Droit de la construction avait abordé cette loi, surtout pour ses incidences sur la profession, mais sans véritablement s'étendre sur les CAUE. Ce n'est qu'en 1983, jeune diplômé depuis trois ans, que Patrick Volny-Anne découvrit l'existence de cet organisme. C'était lors d'un salon qui se tenait au Grand Carbet de Fort de France, où le CAUE de la Martinique tenait un stand commun avec celui du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. Le jeune architecte participait à l'animation de ce dernier et c'est à ce moment qu'il fit la connaissance de Joël PAMPHILE, le directeur du CAUE de l'époque. Ce sociologue-urbaniste a été le premier dirigeant du CAUE de la Martinique, après la mise en place de ce dernier par le Conseil Général, en février 1979.

*« Quelques mois après, celui-ci m'a sollicité afin d'assurer des permanences en mairie, en tant qu'architecte vacataire. Il s'agissait pour moi, dans le cadre d'une des missions attribuées aux CAUE, de fournir gratuitement aux personnes qui désiraient construire, rénover ou aménager une construction, des informations, des orientations et des conseils propres à assurer la qualité architecturale de leur construction et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural. Cela, sans me charger de la maîtrise d'œuvre. J'ai alors découvert une autre approche de l'architecture et pris goût aux échanges avec le public venu consulter. Public qui généralement ne recourait pas à l'architecte. A l'origine de la création des CAUE, les personnes physiques qui étaient dispensées du recours à l'architecte (la surface de leur construction étant inférieure à 250 m<sup>2</sup>) étaient obligées de consulter le CAUE, mais au moment où j'ai commencé à assurer ces vacations, cette obligation avait été supprimée et le public venait de lui-même consulter, ce qui rendait les échanges plus intéressants ».*

En 1985, il a été proposé à Patrick Volny-Anne de devenir salarié à temps plein du CAUE, en tant qu'Architecte-conseiller Chargé d'études, en remplacement du collaborateur

de Joël PAMPHILE, Raphaël SEMINOR, Urbaniste Chargé d'études, qui intégrait alors la fonction publique territoriale. Ce dernier assurera la présidence du CAUE vingt-cinq ans après, en tant qu'élu, Conseiller Général de Fort-de-France II.

*« Il ne s'agissait plus pour moi d'assurer seulement la mission d'assistance architecturale mais d'intervenir aussi dans le cadre des autres missions attribuées aux CAUE par la loi, à savoir :*

- développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- contribuer, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction ;
- être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...

*Il m'a alors fallu faire un choix difficile, celui de renoncer à l'exercice libéral de ma profession et à la maîtrise d'œuvre, les statuts du CAUE ne le permettant pas. Etant installé depuis 1982, je commençais à faire mon chemin, certes difficile car il me fallait acquérir une certaine notoriété pour gagner correctement ma vie. J'avais participé à quelques concours d'architecture, « goûté » au chantier, et tout cela me plaisait et rendait ce renoncement très difficile. Mais, Joël PAMPHILE a su me convaincre de l'intérêt de cette structure et de ce qu'elle pouvait apporter à travers ses différentes missions. Aujourd'hui, je dois dire que j'ai beaucoup appris avec lui et je tiens ici à lui rendre hommage appuyé. J'ai donc intégré le CAUE de la Martinique en avril 1985 et j'y suis encore 32 ans après ».*

## PLEIN DE SOUVENIRS...

Malgré le peu de moyens humains et matériels dont le personnel disposait à l'époque, sous l'impulsion de Joël PAMPHILE, beaucoup de choses ont été faites. L'équipe du CAUE était petite et devait faire preuve de polyvalence.

A l'époque, le CAUE travaillait en partenariat avec des organismes comme la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Direction Départementale de l'Agriculture (DAF), l'Agence Régionale pour le Développement Touristique de la Martinique (ARDTM), le Service Départemental d'Architecture... Par contre, il n'était pas très sollicité par les collectivités territoriales. Il est vrai que les mairies avaient une relation privilégiée avec la Direction Départementale de l'Équipement, ce qui pourrait expliquer cette situation. « Parmi ces nombreuses actions, certaines me sont encore présentes à l'esprit comme les expositions que nous avons conçues, réalisées et présentées sur des supports auto-stables et démontables en aluminium, de fabrication « maison », qui nous permettaient d'exposer une vingtaine de panneaux n'importe où, en intérieur ou en extérieur. Cela a été le cas lors d'une manifestation au Parc des Florales des Trois Îlets. Je me souviens aussi d'une action de sensibilisation sur le thème : « Construire avec le climat à la Martinique » pour des militaires de la Caserne de Gerbault et qui avait été intéressante en termes d'échanges. A l'époque, la construction bioclimatique constituait un sujet important. Il est vrai que dans la décennie précédente, il y avait eu le choc pétrolier qui avait conduit à la nécessité de faire des économies d'énergie. Le CAUE a d'ailleurs édité un film en 16 mm et une plaquette intitulés « construire à la Martinique avec le climat », dans le début des années 1980. Aujourd'hui, la construction bioclimatique est encore plus d'actualité avec la Transition énergétique pour la croissance verte, et le CAUE continue toujours à sensibiliser sur ce point ».

En 1990, le CAUE a déménagé dans des locaux situés au 31 avenue Pasteur, qu'il occupe encore aujourd'hui. L'équipe s'est alors étoffée tant sur le plan administratif que sur le plan technique, avec une Secrétaire-comptable et un autre architecte, suivis plus tard par un Technicien. Des stagiaires ont pu également être accueillis. Le CAUE put évoluer en termes de moyens

techniques avec une informatisation plus poussée de la structure.

Malheureusement Joël PAMPHILE est décédé en 1998. Son intérim a été assuré par André SALDES, Architecte Urbaniste salarié au CAUE jusqu'à la nomination, en 2000, d'un nouveau Directeur, Michel LAVIGNE, Architecte, qui est resté une année en poste. Il a été remplacé de 2003 à 2014 par Gilles BIROTA, Urbaniste. Entre temps, André SALDES est parti à la retraite.

« L'équipe a continué à s'agrandir par l'apport d'emplois jeunes qui ont œuvré dans l'aide à l'habitat ou dans la partie « environnement ». Trois femmes architectes se sont aussi succédé dans l'équipe. Et, depuis que la dernière s'en est allée, je me suis retrouvé à être le seul architecte salarié à temps plein de la structure ».

Durant cette dernière décennie, une Chargée d'Études en Environnement et une secrétaire chargée de communication ont complété l'équipe. Un Espace Info Énergie a été mis en place dans le cadre d'une convention avec l'ADEME. Mais, celle-ci n'ayant pas été renouvelée, il n'existe plus aujourd'hui. Il a été remplacé par une cellule « Habitat et maîtrise de l'énergie ». Une cellule « Habitat et accessibilité » a aussi vu le jour au CAUE. Ces deux entités participent aujourd'hui aux missions d'assistance architecturale et d'assistance aux collectivités.

## DES MOMENTS DIFFICILES...

En 2013, et à l'instar de nombreux CAUE de France, celui de la Martinique a connu, suite à la mise en œuvre de la nouvelle Taxe d'Aménagement en mars 2012, des problèmes financiers qui ont menacé son existence. Des problèmes informatiques ont empêché pendant de nombreux mois la liquidation et le recouvrement de cette taxe qui constitue notre principale source de financement, ce qui a entraîné une baisse brutale et importante de son rendement entraînant, de 2013 à 2016, de graves difficultés financières qui ont impacté son fonctionnement et fortement ébranlé le

moral de l'équipe. Mais celle-ci a tenu bon !

« En 2014, suite au départ du Directeur, le Président SEMINOR m'a confié l'intérim de la direction, tout en continuant à assurer ma fonction d'Architecte-conseiller Chargé d'Études. Mais, je dois avouer que l'exercice de la direction ne me convenait pas et qu'après deux années j'ai préféré démissionner pour me consacrer pleinement à mon cœur de métier. Une nouvelle direction doit être désignée bientôt, avec à la clé un nouveau départ pour la structure, un projet pour l'avenir ».

Il est en effet nécessaire aujourd'hui que le CAUE retrouve sa place, qu'il regagne en visibilité et en notoriété. Cela, tout étant en phase avec la démarche de la Fédération Nationale des CAUE, qui a été entamée depuis deux ans environ et qui s'intitule « Vers un acte II du CAUE ». Il s'agit, selon 5 axes de natures différentes de tracer le sillon de voies de progrès. « Ces changements concernent le positionnement, l'offre CAUE, les pratiques, les compétences professionnelles, ou les relations avec la chaîne d'acteurs concernés par l'AUE. Ils n'épuisent ni la réflexion sur la structure CAUE, ni sur ses domaines d'interventions. Ils proposent des avancées jugées indispensables à court terme, relevant tantôt du cadre législatif, de partenariats nouveaux, ou tout à fait internes aux CAUE, à ses métiers ou son organisation... »

## L'APPORT DU CAUE DE LA MARTINIQUE

Durant son existence, le CAUE de la Martinique a connu des hauts et des bas et il a quelque peu perdu en visibilité, ce qui peut s'expliquer par son âge (38 ans), mais aussi du fait des nombreux changements qui ont eu lieu dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'organisation territoriale. Des communautés d'agglomération ont été créées et le niveau de compétence de leur personnel s'est élevé. A l'époque de la création du CAUE à la Martinique, les urbanistes,

les spécialistes de l'aménagement et de l'environnement, les paysagistes étaient peu nombreux, ce qui n'est plus le cas actuellement. En effet, nombre de ces professionnels travaillent aujourd'hui dans les collectivités, ce qui peut expliquer le fait que celles-ci fassent moins appel au CAUE. Pourtant, l'approche du CAUE, neutre et indépendante, n'est pas négligeable dans la mesure où elle permet d'optimiser la prise de décisions, notamment en termes d'aménagements ou d'intervention sur le cadre bâti, par les élus.

En ce qui concerne l'assistance architecturale et la sensibilisation, un effort important a été fait par le CAUE de la Martinique, depuis sa mise en place, afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la qualité architecturale, au respect des sites et des paysages, à la prise en compte du climat, de la couleur, du petit patrimoine bâti... J'en veux pour preuve les nombreux documents qui ont été édités (plaquettes, guides films, expositions), les interventions dans les établissements d'enseignement, dans les médias, l'animation ou la participation à des débats, à des séminaires, etc. Mais il est difficile de changer les comportements et les habitudes, ce qui fait que les efforts de sensibilisation doivent être maintenus en permanence. Il y a à peine trente ans, les constructions sans permis de construire réalisées avec ou sans coup de main, étaient courantes. Aujourd'hui, ce phénomène a considérablement diminué.

*« Les usagers viennent de plus en plus consulter en amont de leur projet – ce qui est une bonne chose - et reviennent souvent, parfois plusieurs années plus tard, souhaitant modifier leur construction, la réparer, ou parce qu'ils ont un nouveau projet. Les conseils des architectes du CAUE semblent mieux pris en compte et les gens n'hésitent plus à prendre leur avis avant de prendre une décision importante. Ces derniers, plus sensibilisés à l'acte de bâtir, aux documents d'urbanisme, à l'environnement, sont de plus en plus demandeurs d'informations sur le parasismique, le bioclimatique, les énergies renouvelables, la récolte des eaux de pluie... »*

Sur le plan de la formation, avec les années, cette mission du CAUE s'est retrouvée en retrait. Aujourd'hui, c'est à ce niveau qu'il faudrait d'abord relancer le CAUE, notamment à destination des élus et des professionnels...

Enfin, d'une manière générale, il est nécessaire que le CAUE de la Martinique soit plus en phase avec son époque, plus en adéquation avec l'évolution réglementaire qui s'est faite depuis sa création. Car, quoiqu'on puisse en penser, il constitue un outil nécessaire pour assurer une bonne qualité du cadre de vie, et ce d'autant plus que son rôle a été enrichi par de récentes lois telles que :

- la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour une croissance verte ;
- la loi du 7 juillet 2016 sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine ;
- Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- Loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de dévelop-

pement et de protection des territoires de montagne.

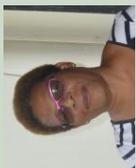
## LE BILAN PERSONNEL DE PATRICK VOLNY-ANNE



« En ce qui concerne mon bilan personnel, je dois dire que les années que j'ai passées au CAUE, m'ont beaucoup apporté et que je me suis beaucoup enrichi à travers des pratiques variées. J'ai donné des consultations à des milliers de personnes qui m'ont aussi beaucoup apporté, en m'obligeant à développer mes connaissances en architecture, en urbanisme et en environnement afin de pouvoir leur apporter des réponses. J'ai aussi travaillé sur de nombreuses études ; participé à de multiples réunions de travail, à des séminaires et de ateliers, à de très nombreux jury de concours de maîtrise d'œuvre ; contribué à la rédaction de nombreux ouvrages et articles, à la conception et à la réalisation d'exposition. J'ai aussi été invité à des émissions de radio et de télévision, à des tournages de documentaires... Et, j'en passe ! Aujourd'hui, même s'il m'arrive parfois d'avoir la nostalgie de la conception et des suivis de chantiers, je ne regrette pas mes choix. J'ai eu de belles expériences dans de nombreux domaines et j'ai rencontré des personnes formidables, venant de tous horizons ».

Patrick Volny-Anne

# L'ÉQUIPE DU CAUE MARTINIQUE EN 2017



**Huguette  
LEWIS**

Agent de  
Service  
Mémoire du  
CAUE

Arrivée au CAUE  
en 1980



**Patrick  
VOLNY-ANNE**

Architecte-  
Conseiller  
Chargé d'études  
Potomitan du  
CAUE

Deux fois  
Directeur par  
intérim,  
notamment de  
2014 à 2016

Arrivé au CAUE  
en 1985



**Barbara  
CIDALISE**

Assistante  
Chargée du  
Centre de  
Documentation

Arrivée au CAUE  
en 1988



**Régine  
RAPON-CRATER**

Assistante  
Chargée de la  
Comptabilité

Arrivée au CAUE  
en 1991



**Michel  
BUCHER**

Assistant  
d'études  
Technicien –  
Conseiller de la  
Cellule Habitat  
et Accessibilité

Arrivé au CAUE  
en 1991



**Jérémie  
BRENA**

Assistant  
d'études  
Technicien-  
Conseiller de la  
Cellule Habitat  
et Maîtrise de  
l'Energie

Arrivé au CAUE  
en 1999



**Marie-Line  
CHATON**

Assistante  
Chargée de  
Communication

Arrivée au CAUE  
en 2004



**Corinne  
PLANTIN**

Géographe  
Chargée  
d'études  
Environnement  
Coordination  
éditoriale

Arrivée au CAUE  
en 2008

# Pour un logement rénové et accessible



*Dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités, le CAUE Martinique s'est vu confier par le Conseil Général, durant ces trente dernières années, des missions d'accompagnements technique à destination des particuliers. Il s'agissait d'instruire des dossiers subventionnés pour la rénovation, l'adaptation et l'accessibilité de logements. Michel BUCHER, technicien et conseiller en accessibilité nous en fait un témoignage.*

## L'AIDE A L'HABITAT

Au début des années 1990, la situation du logement en Martinique était difficile. Les constructions se dégradèrent et il y avait très peu de dispositifs d'aide à la rénovation. Certains logements étaient laissés à l'abandon faute de moyens. Plus de 10 000 logements vacants furent recensés, parmi lesquels des maisons et bâtiments présentant une architecture remarquable et méritant d'être préservés et valorisés ; cette notion de vacance de logement demeure encore aujourd'hui.

**Michel BUCHER :** *« Face à ce constat, et sous l'impulsion d'une volonté politique, la mission « Aide à l'Habitat » vit le jour. Elle ne fut plus destinée aux propriétaires désireux de rénover des maisons remarquables, mais aux propriétaires occupants de catégories modestes et moyennes dont les logements dataient de plus de dix ans ».*

En 1990, une convention entre le CAUE et le Conseil Général de la Martinique fut signée. Une aide financière fut alors proposée aux particuliers et attribuée par la décision d'une commission, après avis technique du CAUE et éligibilité des travaux envisagés. Cette nouvelle mission consistait à instruire des dossiers par la visite sur site de maisons, la réalisation d'états des lieux, de propositions de financements, et de suivis d'avancement des travaux, avant déblocage des subventions. Le champ d'intervention et de financement fut élargi par la suite à la finition de logements, sous conditions particulières d'éligibilité.

**M.B. :** *« C'est ainsi qu'en mars 1991, une équipe technique composée d'un architecte à temps partiel (M. André SALDES), d'une secrétaire comptable (Mlle Régine RAPON) et de moi-même Michel BUCHER (technicien), a intégré le CAUE pour mener à bien cette mission. C'est le 15 avril 1991 que la structure m'accueillit en qualité de jeune technicien, pour dynamiser l'équipe comme me l'avait demandé le Président du CAUE de l'époque, M. Georges ERICHOT. Le défi était considérable, ce partenariat entre le Conseil Général et le CAUE était prometteur, mais encore fallait-il faire bonne figure vis-à-vis de l'équipe et des différents interlocuteurs des services administratifs du Conseil Général, ainsi que des autres partenaires ».*

Près d'un millier de dossiers furent instruits durant une quinzaine d'années, ce qui permit d'améliorer le cadre de vie de nombreuses familles, de préserver et conforter de nombreux bâtiments de nos communes.

**M.B. :** *« Les premiers dossiers arrivèrent, et avec l'aide de l'Architecte-Conseiller M. SALDES, la confiance du Directeur M. PAMPHILE, et le dévouement de l'équipe, je ne m'en sortais pas si mal. Je compris très vite que le CAUE, comme on me l'avait indiqué en entretien d'embauche, s'appuyait sur la polyvalence de tous les membres de l'équipe. Cette expérience professionnelle fut aussi l'occasion de découvrir d'autres facettes du territoire martiniquais, le quotidien de la population, les pathologies des constructions liées au climat... »*

Malheureusement, cette dynamique fut freinée en 2010 car le Conseil Général, pour des raisons principalement budgétaires, ne renouvela pas notre partenariat. Pour autant, le CAUE continua à conseiller les particuliers sur la rénovation de logements individuels.

En 1996, toujours dans le cadre de l'aide à l'amélioration de l'habitat, le CAUE fut sollicité par le Conseil Général pour porter son regard architectural et son concours technique sur des constructions situées dans le périmètre des OPAH (Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat), dans plusieurs centre-bourgs : les Terres Sainville à Fort-de-France (1996), Grand-Rivière (1996 - 2000), le Saint-Esprit (1999 - 2003), Rivière-Salée (2001 - 2003), le Lamentin (2000 - 2007), Saint-Joseph (2005 - 2009).

**M.B.** : « Il s'agissait, dans le cadre d'une opération de réhabilitation de logements sur un périmètre défini (centres anciens), d'apporter des recommandations aux propriétaires occupants dans leur projet de rénovation et des conseils techniques, pour le montage de dossier, en vue d'obtenir des aides financières. Près de 70 dossiers furent instruits en collaboration avec CARUA, le bureau d'études désigné dans le cadre de cette mission ».

En 2007, suite aux dégâts de l'Ouragan « DEAN », devant l'ampleur des dégâts, il a été mis en place une convention Conseil Général/CAUE, destinée à accompagner les sinistrés dans l'état des lieux et l'évaluation des dégâts, mais aussi dans le suivi de l'avancement des travaux permettant le déblocage de subventions. Près de 150 dossiers furent instruits entre 2008 et 2010.

### EXEMPLES DE RÉALISATIONS « AMÉLIORATION DE L'HABITAT » CHEZ DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS



#### Exemples de réalisations « OPAH »



#### Exemples de réalisations « DEAN »

Enquête du 05 octobre 2007  
 Commune : Fort-de-France  
 CP /135-08 du 14/02/08  
 Subvention attribuée : 15 000 €  
 Travaux : Ossature bois et toiture,  
 faux-plafond et bardages



Enquête du 29 novembre 2007  
 Commune : Anses d'Arlet  
 CP /135-08 du 14/02/08  
 Subvention attribuée : 15 000 €  
 Travaux : Toiture et charpente



## L'ACCESSIBILITE DES LOGEMENTS

Au début des années 2000, une autre mission fut attribuée au CAUE : il s'agissait de proposer des solutions techniques dans l'adaptation de logements pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Cette collaboration fut actée par la signature d'une convention tripartite entre le Conseil Général, le S.I.V.A.D. (Service Inter-associatif pour une Vie Autonome à Domicile) et le CAUE en octobre 2000, pour l'instruction de dossiers à financer après des propositions d'aménagements.

M.B. : « Ce partenariat a permis durant une quinzaine d'années de réaliser des diagnostics d'accessibilité chez les particuliers et d'accompagner progressivement d'autres partenaires par des recommandations techniques. Par la suite, et fort de notre expérience dans ce domaine, une cellule d'Accompagnement en Accessibilité, destinée aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels, a été installée dans nos locaux en 2015. Elle s'inscrit dans la continuité des conseils et des différents partenariats apportés par le CAUE dans ce domaine ».

Le CAUE, par son apport technique et sa maîtrise dans la connaissance des normes d'adaptation, en fonction de tous les handicaps, est devenu incontournable et très sollicité. Des avis sur des adaptations de logements initiés par des professionnels de santé et du handicap ont été transmis par nos services. Des partenariats futurs sont actuellement à l'étude.

## EXEMPLES D'ADAPTATION CHEZ DES PARTICULIERS (SOLLICITATIONS DU SIVAD ET DE LA MDPH)



**Accès existant**



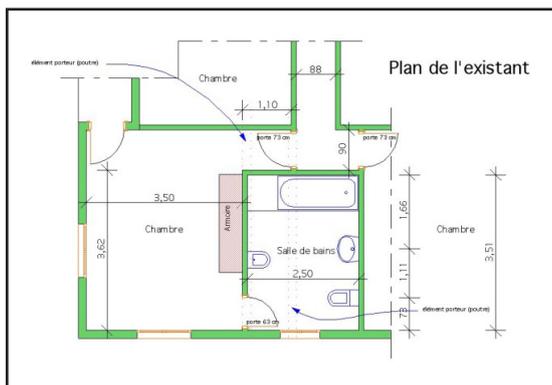
**Accès adapté**



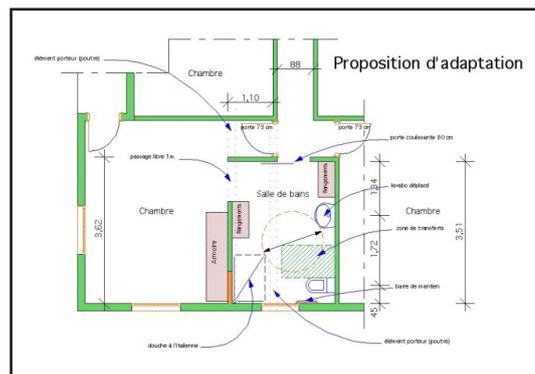
**Baignoire existante dans salle de bains**



**Plan incliné et siphon de douche après travaux**



Distribution existante entre chambre et salle d'eau



Proposition adaptation entre chambre et salle d'eau

## EXEMPLES DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN ACCESSIBILITÉ

### Intervention en milieu scolaire au Lycée Frantz Fanon



**M.B. :** « Je suis intervenu en tant que Conseiller en Accessibilité en octobre 2015 dans une classe de 1<sup>ère</sup> du lycée Frantz Fanon, dans le cadre d'un projet d'étude « Le vivre ensemble entre personnes valides et personnes en situation de handicap sur deux territoires Caribéens : la Martinique et la Barbade ». J'ai proposé aux élèves un diaporama présentant la notion de handicap, la réglementation, les points de contrôle, la chaîne de déplacements, la mise en accessibilité des lieux publics, et évoqué la situation en Martinique et à la Barbade ».

### ACCOMPAGNEMENT EN ACCESSIBILITÉ AUX SITES OUVERTS AU PUBLIC POUR LA MUNICIPALITÉ DE DUCOS

**M.B. :** « En août 2015, j'ai également accompagné la Ville de Ducos dans le cadre de la réalisation d'Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmés), concernant certaines structures et installations ouvertes au public dans la commune (ERP et d'IOP). Afin d'être en conformité avant le 27 septembre 2015, la cellule a réalisé des pré-diagnostic permettant d'apprécier le niveau d'accessibilité de chacune d'entre elles. Un récapitulatif, précisant les niveaux de mise aux normes de l'ensemble des sites et l'investissement financier qu'il faudrait y consacrer, a été transmis ».

### Photos actuelles des sites recevant du public



Stationnement et cheminement



Condition d'accueil et d'accès



Sanitaires

## EXEMPLES D'ÉTUDES ET DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Le CAUE a répondu également à des sollicitations de plusieurs organismes dans le cadre de réaménagement de sites ou de recommandations architecturales, comme :

- Le réaménagement du Campus Universitaire de Schœlcher (2010).
- Le diagnostic urbain et le relevé des façades commerciales du centre-bourg de Sainte-Luce (2010).
- Le réaménagement de locaux associatifs dans le cadre de la MOUS de Trénelles (2010).
- La création et l'équipement d'un marché provisoire sur la Place René MARAN dans le cadre de La revitalisation économique du centre bourg du Gros-Morne (2011).
- Le fonctionnement urbain et les recommandations architecturales aux abords de la rue Schœlcher à Sainte-Marie (2012).

## CRÉATION ET ÉQUIPEMENT D'UN MARCHÉ PROVISOIRE SUR LA PLACE RENÉ MARAN - GROS MORNE



avant travaux



avant travaux

Le parcours du CAUE et ses diverses actions menées depuis 1979, montre qu'il est nécessaire de renforcer sa présence et



après travaux



après travaux

son implication auprès de la population martiniquaise et des élus. Le CAUE est un outil essentiel au quotidien de chacun d'entre nous. Nous devons tous en être conscients et le rendre visible par tous les moyens. La cellule « Habitat et Accessibilité » participera à la prise en compte du vieillissement de la population et contribuera à la réflexion sur les décisions à prendre pour leur bien-vivre en Martinique.

Michel BUCHER

# Années 2000-2010 : Une meilleure prise en compte de l'Environnement au CAUE

Ce n'est qu'à partir des années 2000-2010 que le « E » du CAUE commença à avoir une véritable importance au CAUE de la Martinique. C'est en effet à cette période que les problématiques de l'environnement physique et culturel ont été abordées de manière plus systématique aux échelles internationale, nationale et locale : lutte contre le réchauffement climatique ; amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie ; maîtrise de l'énergie ; gestion des déchets ; actions écologiques et démarches éconologiques ; lutte contre les différentes formes de pollutions ; préservation et valorisation du patrimoine bâti, immatériel et naturel ; développement durable et solidaire ; réglementation par rapport aux risques ; préservation de la biodiversité... L'objectif de ce « sursaut environnemental » depuis les années 2000 est de laisser aux générations futures, à l'humanité, une planète habitable souffrant moins des pressions exercées par l'Homme.

Témoignage de Corinne PLANTIN, Docteure en Géographie, Chargée d'études au Pôle Environnement et Coordinatrice éditoriale au CAUE Martinique :



C.P. : « J'ai été recrutée au CAUE Martinique en octobre 2008, sous la présidence de Marcellin NADEAU et la direction de Gilles BIROTA. L'objectif de ce recrutement était de faire en sorte que l'Environnement, le fameux « E », ne soit plus le « parent pauvre » du CAUE Martinique. Il n'était donc plus question de faire l'impasse sur les paysages, l'énergie, le développement durable, les risques, le patrimoine. Juste avant mon arrivée au CAUE, le numéro 4 de Juillet 2008 de la revue du CAUE, La Mouïna Martinique, était un « Spécial risques ». Il est vrai que le cyclone DEAN d'août 2007 et le tremblement de terre de novembre 2007, avaient profondément marqué les esprits. Ma première mission de représentativité du CAUE à la Région Martinique (Conférence sur les paysages), mes premiers articles et missions de coordination pour La Mouïna Martinique (le n° 5) en 2009, portaient sur les paysages martiniquais, notamment leur diversité et leurs dynamiques ».

C'est à partir de cette période, qu'en Martinique, la donne environnementale (et notamment paysagère), fut davantage intégrée dans les documents d'urbanisme et juridiques, les études, les comités de pilotages, les jurys de concours, les actions de conseils et de sensibilisation, et même dans les formations.



C.P. : « Le CAUE de Guadeloupe a très tôt compris l'intérêt d'introduire une approche environnementale dans ses formations en urbanisme. Par exemple en 2009, j'ai pu suivre au CAUE Guadeloupe une formation sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Cette même année, j'ai écrit un article portant sur l'évolution géo-environnementale de la Martinique à partir des années 1950, dans La Mouïna Martinique n°6 intitulée « 30 ans de CAUE au service du cadre de vie martiniquais ».

Cet article soulignait l'anthropisation galopante de notre île. En 2010, j'ai assuré avec Gilles BIROTA la coordination du « Guide sur les Arbres remarquable de Martinique », édité par le CAUE Martinique en 2010. Il était en effet important de valoriser le petit patrimoine naturel à travers ce guide. De 2010 à 2015, en partenariat avec l'ADEME, le CAUE, voulant s'engager dans une démarche de maîtrise de l'énergie, a proposé un Espace Info Energie (EIE) qui se transforma en 2016 en une cellule « Maîtrise de l'énergie ». L'article phare de La Mouïna Martinique n° 11 en 2014 fut consacré au risque kéraunique peu connu du grand public. Le n° 12, paru en 2015, était intitulé « Face aux changements climatiques ». Le CAUE, à travers ce numéro, a fait une démarche de sensibilisation sur les menaces engendrées par le réchauffement planétaire. Enfin, le n° 14 de La Mouïna Martinique de décembre 2016, intitulé « Alertes aux pollutions », a montré la diversité des pollutions qui nous touchent ».

Depuis 2016, dans sa lettre d'information « Kaz Pawol » le CAUE Martinique veille à ce que soient mis en avant, tous les deux à trois mois, les derniers textes de loi et nouveautés en matière de cadre de vie, d'aménagement, d'énergies, de transport, de BTP, d'accessibilité, de patrimoine, de paysages... Au CAUE, les thèmes sont généralement abordés de manière transversale, en incluant l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement (AUE), comme par exemple lors de la réalisation de la Mouïna Martinique n° 13 « Spécial Saint-Pierre », mais aussi pour l'exposition et le guide sur les Fontaines de Martinique (petits patrimoines bâtis), en 2017. La sortie du guide sur les fontaines est très attendue, d'autant plus que des « circuits-découverte » seront proposés à partir de cet ouvrage.



**C.P. :** « Depuis plusieurs années, le CAUE Martinique intervient en qualité de jury au concours « Villes et Villages fleuris ». Il a aussi participé à la dernière commission de la DAC pour l'attribution du label « Jardins remarquables ». Ces participations invitent à avoir un regard plus transversal. De 2015 à 2016, le CAUE Martinique a été l'un des partenaires de la DEAL pour les Ateliers du territoire où les paysages ont tenu une place centrale. Le CAUE est l'un des partenaires du PNM pour la Mission UNESCO qui a pour objectif de faire des Massifs du Nord de la Martinique, un patrimoine naturel mondial. En ce moment, je travaille sur un album de coloriage numérique destiné aux enfants. Cet album comprend également des textes réalisés sous un angle transversal AUE, et ce, pour chaque commune de Martinique. Par ailleurs, j'élabore un livret qui permettra aux enfants du 3ème cycle du primaire d'apprendre à observer les paysages. C'est par ce type d'actions auprès des jeunes, notamment lors des animations des TAP dans les écoles pour la lecture des paysages, que sont mieux transmis les messages de préservation et de valorisation du cadre de vie. Ce que j'aime dans mon métier au CAUE : c'est non seulement la possibilité de rencontrer et d'échanger avec les multiples acteurs du cadre de vie (j'ai toujours voulu travailler dans le monde de l'aménagement depuis le lycée) ; mais c'est aussi cette sensation de se « sentir utile » dans la société en

accompagnant les élus, socioprofessionnels, particuliers, scolaires, stagiaires, et les étudiants à qui parfois je donne des conseils pour la réalisation de leur mémoire qui porte sur une problématique environnementale. Evoluant également dans le monde universitaire, je souhaiterais que les liens entre l'Université des Antilles et le CAUE Martinique se renforcent, notamment par rapport à la mission de formation du CAUE que l'on devrait davantage développer. Par ailleurs, j'espère qu'une Union régionale des CAUE des Antilles-Guyane prendra forme par rapport à la mission de coopération régionale du CAUE Martinique qui est actuellement en sommeil ».

**C.P. :** « Je souhaite un joyeux anniversaire à tous les CAUE et en particulier à celui de Martinique qui, certes, est né en 1979, mais a vu le jour grâce à la loi sur l'architecture de 1977. Qu'il perdure et assure ses missions essentielles pour notre cadre de vie martiniquais ! Cet anniversaire est un moment opportun pour remercier tous les acteurs et partenaires du CAUE Martinique (anciens et nouveaux), ainsi que son personnel ».

**Avec des missions diverses qui ne sont pas toujours simples à assurer, le CAUE permet aux Martiniquais depuis plusieurs décennies de prendre conscience des divers enjeux environnementaux, afin d'améliorer leur cadre de vie à plusieurs échelles.**

Corinne PLANTIN

# La cellule « Habitat et Maîtrise de l'Énergie » du CAUE Martinique

Au CAUE de la Martinique, la Cellule « Habitat et Maîtrise de l'Énergie » est animée par Jérémie BRENA qui nous présente quelques missions et actions.

## LA PARTICULARITE DE CETTE CELLULE

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a intégré dans son article L232-2, les CAUE comme étant l'un des acteurs incontournables du réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

**Jérémie BRENA :** « Cette cellule apporte un regard transversal liant architecture et économies d'énergie. Nous répondons à vos questions et vous conseillons sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus particulièrement sur la conception bioclimatique de la maison, les réglementations, l'isolation, la ventilation naturelle, les équipements de l'habitation, les aides financières ... Dans le domaine de l'habitat, des solutions existent pour vous permettre de réduire facilement vos consommations énergétiques, et donc vos factures, sans renoncer à votre qualité de vie ».

Les réponses aux questions énergétiques ne sont pas limitées à des choix techniques et de comportement : l'architecture y répond très en amont. En effet, la démarche des architectes prend en compte ces questions énergétiques dès les premières esquisses du projet. A travers le choix de l'implantation et de l'orientation de la construction, des techniques constructives..., la cellule apporte des solutions qui sont sources de confort et d'économies pour toute la durée de vie de l'habitation. Elle vous accompagne également sur les déductions fiscales et les aides existantes qui favorisent la mise en œuvre des solutions de maîtrise de l'énergie.

## PRESENTATION DES MISSIONS DE 2012 A NOS JOURS

De janvier 2012 à mars 2016, le CAUE a hébergé un Espace Info Energie, faisant partie du réseau national des EIE fédéré par l'ADEME. Il était animé par un conseiller dont la mission était de proposer aux particuliers des conseils neutres, indépendants et gratuits, ainsi que des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Il avait vocation à sensibiliser le public aux énergies renouvelables.

**J. B. :** « En qualité d'animateur de l'Espace Info Energie au CAUE, je conseillais, sensibilisais et portais des informations sur l'architecture et l'urbanisme, notamment en ce qui concerne :

- la construction bioclimatique en Martinique ;
- l'information sur la RTAA DOM (Réglementation thermique, Acoustique et Aération pour les DOM) ;
- la connaissance des matériaux ;
- les techniques constructives ;
- les réglementations dans les domaines de la construction et de l'urbanisme ».

## EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES :

- Actions de sensibilisation à la Maîtrise de l'Énergie (MDE) en milieu scolaire et associatif
- Formation de jeunes en réinsertion dans la vie active par la structure ADAPEI.
- Interventions en radio, avec des échanges avec les auditeurs.
- Participation de 2012 à 2015 au « Défi famille à énergie positive », avec comme partenaire l'ADEME : des familles volontaires, réparties par équipes, en quête d'économies d'énergie, y participaient pour une durée de 6 mois. Jérémie BRENA a été l'interlocuteur direct des équipes partenaires du CAUE.
- Participation avec l'ADEME et l'ensemble des EIE au premier « Challenge Ekoboulo » avec les entreprises et administrations, en 2016. L'objectif fut d'amener différentes structures à changer leurs comportements par des éco-gestes au travail pour une meilleure économie.
- Organisation de visites de sites allant dans le sens du développement durable : mise en œuvre et/ou fabrication d'éco-matériaux, d'isolation thermique et acoustique, de dispositifs utilisant les énergies renouvelables (éoliennes domestiques, photovoltaïques, fabrication de briques à la poterie des Trois-Ilets sans ajout de matière chimique).
- Mise en place d'une matériauthèque numérique proposant quelques échantillons physiques.
- Participation à des cinés-débats organisés par l'ADEME.
- Actions dans le cadre de programmes nationaux comme la Semaine du Développement Durable, la Fête de l'Énergie, la Fête de la Science et la Journée de l'eau.
- Participation à des forums sur le logement le développement durable et la maîtrise de l'énergie.

Depuis, cet EIE a cédé la place à la cellule « Habitat et Maîtrise de l'Énergie » qui mène des actions de sensibilisation sur la réglementation thermique, assure des permanences gratuites sur le territoire de CAP NORD, informe sur les aides financières en vigueur et les aspects techniques...

**J. B. :** « Pour l'instant les permanences concernent les villes du Morne-Rouge, de Sainte-Marie et du Robert ».

## QUELQUES ACTIONS EN IMAGES...

### Défi Famille à Énergie Positive

« Familles à Énergie Positive » est un projet porté par l'ADEME Martinique avec les Espace Info Énergie et avec le soutien de Prioriterre pour mobiliser les familles Martiniquaises de façon concrète, efficace et conviviale sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la réduction des consommations d'énergie à la maison. Les objectifs : Aider les familles à atteindre au moins 8% d'économies d'énergie par rapport à l'année précédant le défi .



Rencontre de mi-parcours animée par l'EIE du CAUE

Un quizz consacré aux économies d'énergie a retenu toute l'attention des familles. L'ambiance était conviviale. Les enfants ont assisté à un spectacle de marionnettes avec JALA. Le moment s'est terminé par un cocktail dinatoire. Ce fut l'occasion de présenter l'exposition « Pour un habitat durable à la Martinique » et de tenir un stand informant sur les wattmètres, les lampes LBC, la valise Électrique.

Les résultats

- 144 familles participantes
- 46575 kWh économisés
- 29 tonnes de CO2 évitées
- 19 % d'économies d'énergie !!!!
- 116 € en moyenne par famille et par an économisés.

C'est une équipe de la CAESM qui remporte le défi avec -26% d'économies d'énergie durant les 5 mois du défi.

### Sensibilisation en milieu scolaire

#### Semaine du Développement Durable et de la Transition Énergétique :



Elèves du Collège Beauséjour à Trinité

Actions de sensibilisation auprès des collégiens sur la transition énergétique. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la construction bioclimatique à la Martinique, la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les énergies renouvelables. 52 élèves ont été sensibilisés sur les économies d'énergie.



Atelier animé par le conseiller du CAUE, lors de l'évènement de lancement du défi

### Visite de site / interviews



Rencontre avec la presse télévisée, lors d'une visite de site chez un particulier ayant fait le choix d'installer une éolienne domestique.



Classes de CM2, Cyber base de Didier



### Sensibilisation auprès du public

... Auprès des familles en précarité énergétique et sociale, en partenariat avec la Croix rouge, les CCAS et certaines associations de quartiers et de résidences HLM.

*Intervention auprès des adhérents de la Croix rouge sur les Eco gestes*



*Association Les rameurs des Ilets*



### Veille et formation sur les énergies renouvelables

Le conseiller du CAUE se renseigne sur les formes d'énergies renouvelables présentes sur notre territoire. Il a par exemple été à la rencontre d'une entreprise qui installe des éoliennes domestiques.



**J. B. :** « Aujourd'hui nous pouvons apporter des informations concrètes sur le système éolien domestique et dire qu'il y a une possibilité d'accoupler ce système avec le photovoltaïque ».



### Site d'installation éolienne domestique et préparation de la fondation de l'éolienne domestique

*Coulage de la fondation et installation du mât de l'éolienne 30 jours après*



Plusieurs diaporamas sont disponibles à la cellule « Habitat et Maitrise de l'Energie » du CAUE Martinique sur :

- les métaux rares et leur impact sur l'environnement,
- la case traditionnelle martiniquaise,
- devenir un consomm'acteur éclairé,
- construire bioclimatique à la Martinique,
- habiter durable en Martinique.



**Jérémie BRENA**

# 40 ans d'actions de sensibilisation et de communication

*Les CAUE sont arrivés à un moment où l'on commençait à prendre en compte les questions d'environnement et de construction. Ils ont toujours eu dès leur création, suite à la loi sur l'architecture de 1977, et malgré leurs faibles moyens, la volonté de communiquer afin de sensibiliser le public à l'amélioration du cadre de vie. A l'occasion des 40 ans de la loi sur l'architecture, Il nous a paru intéressant de faire la rétrospective du travail persévérant et innovant en matière d'information et de sensibilisation accompli, depuis l'époque de nos prédécesseurs à celle de l'équipe actuelle.*

## 1979-2000 : APPRENDRE À COMMUNIQUER « AUTREMENT » SUR LE CADRE DE VIE

Le CAUE de la Martinique, dès sa création en 1979, a cherché à sensibiliser et à défendre une idée : celle de la culture telle qu'elle peut s'exprimer à travers la qualité du cadre bâti. Joël Pamphile, sociologue et urbaniste, fut le premier directeur du CAUE (de 1979-1998). Personnage emblématique, il a marqué son temps par une analyse juste de la société martiniquaise à travers ses écrits et le travail initié avec la petite équipe du CAUE de l'époque.

En 1985, il écrivait dans un éditorial de la revue du CAUE « La Mouïna » : « Il y a aujourd'hui quelques années, lors des débuts du CAUE, parler d'architecture et de la qualité du cadre de vie, de la qualité de l'habitat, du patrimoine architectural, étaient loin d'être choses aisées. [...]. Très souvent, en effet, lors de nos premières interventions devant le public, nous étions souvent perçus comme des extra-terrestres, des gens en un mot qui parlaient de choses apparemment sans intérêt immédiat, car n'ayant souvent rien à voir avec les préoccupations généralement admises dans l'île. [...]. Nous avons parlé alors d'habitat bioclimatique, d'habitat traditionnel, de la qualité de l'urbanisme, de notre patrimoine, etc. Et puis, nous avons été écoutés. [...]. Et puis, les permanences d'aide architecturale que nous organisons ont connu un certain afflux (...). Et puis, d'autres ont repris à leur compte ces questions d'habitat bioclimatique, de patrimoine (...). De tous bords, nous sommes sollicités pour intervenir soit dans une école, soit auprès d'une collectivité, soit pour le dernier numéro de la Mouïna (...). Il y a aujourd'hui une attente réelle, mieux : une exigence (...). Le cadre de vie, la revendication du patrimoine sont dorénavant à l'ordre du jour... Aussi, devons-nous comprendre la portée de ce mouvement qui n'est rien d'autre – et nous osons le dire sans fausse modestie – que la conséquence de notre action de sensibilisation, afin de proposer mieux au public [...]. »

Les réalisations citées ci-après témoignent de leur action de sensibilisation :

Construire à la Martinique avec le climat : Eléments de conception pour tous  
*Plaquette de sensibilisation destinée à une meilleure prise en compte du climat dans la construction à la Martinique, 1982, en consultation.*

La Mouïna  
*Revue trimestrielle éditée par le CAUE. de 1983-1985.*

Il était une fois ... la cité Clarac  
*Monographie sur une unité d'habitation datant de la fin du siècle dernier à la Martinique. 1986, disponible au CAUE.*

Architectures martiniquaises  
*Exposition sur le patrimoine architectural du 20ème siècle. 1986*

Quelle publicité pour nos paysages... ?  
*Guide pour un bon usage de l'affichage publicitaire à la Martinique. 1987*

Vade-Mecum, normes, prescriptions et recommandations relatives à l'affichage publicitaire pour la Martinique  
*Synthèse de l'ensemble des dispositions qui touchent à la publicité en Martinique. 1987*

La ferronnerie d'Art à la Martinique  
*Monographie sur la ferronnerie d'art à la Martinique 1987, disponible au CAUE.*

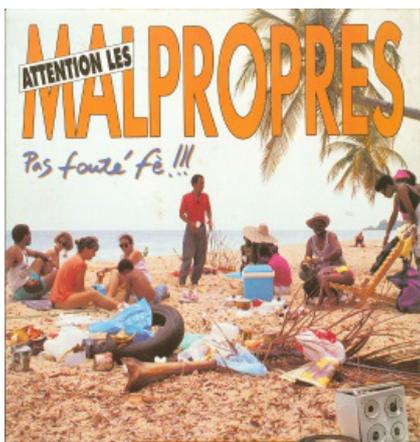
Construire pour le Tourisme  
*Guide destiné à tous ceux qui désirent réaliser, agrandir ou reconverter une construction dans un but touristique. 1988, en consultation.*

Embellir les bourgs de la Martinique  
*Plaquette de présentation des différents projets proposés lors du concours "Embellissement des bourgs." 1988, en consultation.*

CAUE, au service des élus et de la population  
*Plaquette de présentation des missions du CAUE. 1991*

Le guide des couleurs en Martinique  
*Guide pédagogique et de sensibilisation sur le choix des couleurs dans l'habitat. 1994*

Habiter et construire avec le climat



Dans nos recherches dans les archives du CAUE de la Martinique, et pour confirmer la volonté d'un personnel en quête d'originalité et d'innovation pour sensibiliser les Martiniquais à la préservation de leur environnement, nous avons trouvé une pépite : Un 33 tours intitulé « Attention les Malpropres, Pa fouté fè !!! ». Un disque d'époque dédié à Mère Nature, source de vie. 2 titres de Jacky Alpha et Robin Vautor, sur la nécessité de préserver notre île sponsorisés entre autres par le CAUE...

Extraits du titre « Ecolo Blues » :

« Attention, précaution,  
Pollution en action  
Fok fè attention  
La tè a malad  
Van an malad  
Fok nou préservé  
En chans' pour apré »....

## 2000-2017 : S'ORGANISER POUR TOUJOURS SENSIBILISER LES PUBLICS

Tout en poursuivant ses actions de sensibilisation, le CAUE rentre en ce début de 21ème siècle, dans une phase de restructuration. L'accent est beaucoup mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des élus en partenariat avec les autres acteurs du cadre de vie. Une cellule « Communication » puis une cellule « Environnement » sont créées avec pour ambition, de porter les actions et concevoir en interne les productions de la structure pour l'une ; de pouvoir enfin promouvoir pleinement l'environnement pour l'autre. Ces choix initiés sous la direction de Gilles Birota (de 2003 à 2014) ont permis la création de nombreux supports de communication actuels tels que le site internet, l'utilisation des réseaux sociaux et la mise en place d'un réseau informatique facilitant le travail des équipes. Ils ont aussi aidé à une meilleure visibilité de l'association qui, quoiqu'étant une structure nécessaire, a toujours eu peine à s'imposer parmi les acteurs de l'aménagement en Martinique.

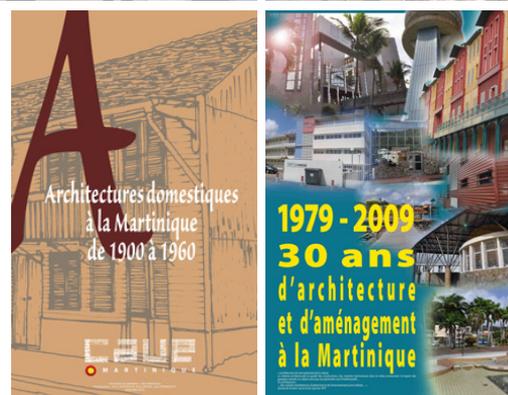


## LA PLACE DE LA CELLULE « COMMUNICATION » AU CAUE

La cellule « communication » crée, édite, diffuse et promeut des publications (affiches, dépliants, guides, lettres d'informations, expositions, revues...). Elle informe ses partenaires et le public, sur les missions et actions du CAUE via son site Internet, les réseaux sociaux et les publications. Toutes les publications ont vocation à mettre à disposition des publics, l'expertise des CAUE, à engager ou prolonger la réflexion sur le cadre de vie ou à s'ouvrir vers d'autres interlocuteurs. La majorité des publications sont gratuites. Si certaines publications n'existent plus sous forme imprimée pour certains documents, il existe encore la possibilité de les télécharger via le site du CAUE.

En tant qu'organisateur ou comme partenaire, le CAUE de la Martinique par le biais de sa cellule « communication » se fait le relai d'événements ou de rencontres axées sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, la maîtrise de l'énergie, l'accessibilité et le patrimoine... Ces événements sont en général gratuits et peuvent concerner les professionnels, les élus, les scolaires et le « tout public ».

En interne, la cellule « communication » accompagne au quotidien les chargés d'études, techniciens et administratifs, dans la création et la mise en forme de leurs projets. Ensemble, ils réfléchissent aux stratégies et aux choix d'outils adaptés à leurs projets qui répondent aux missions du CAUE.



## LA MOUÏNA MARTINIQUE ET KAZ PAWOL, OUTILS DE SENSIBILISATION

Le magazine La Mouïna Martinique est téléchargeable en ligne sur [www.caue-martinique.com](http://www.caue-martinique.com)

Quelques thèmes abordés : L'accessibilité pour tous, Habiter et consommer durable, les commerces de proximité, les paysages martiniquais, les changements climatiques, œuvrer pour un cadre de vie de qualité, Saint-Pierre...

### Des débuts prometteurs....

### "LA MOUÏNA"

1983  
1985

Voilà enfin réalisé un projet déjà ancien : La revue du C.A.U.E. Avec la Mouïna, nous avons choisi de parler "autrement" d'architecture, d'urbanisme et du cadre de vie. Il a fallu pour cela nous départir des facilités qu'offre notre langage ésothérique de techniciens et adopter en toute simplicité l'explication claire qui incite à la connaissance. La Mouïna, en toute simplicité, un peu à l'image de cette case des populations précolombiennes qui occupèrent jadis notre île, veut au contraire amener tous les publics à cette sensibilisation, sinon à cette connaissance par le biais du vécu immédiat. Ce faisant, la Mouïna souhaite réconcilier le lecteur avec son patrimoine.

Joël PAMPHILE  
Directeur du CAUE de 1979-1998

### Une revue qui survit aux difficultés....

Des débuts prometteurs, suivis d'une vitesse de croisière difficile....  
La Mouïna étant essentiellement financée par des annonceurs privés sa sortie devient périodique mais tient toujours compte de l'actualité.

1987  
2003

### Une nouvelle approche

La Mouïna Martinique se veut à la fois le reflet de des réalisations architecturales, urbaines et environnementales locales mais aussi une porte ouverte vers un autre développement, celui permettant de concilier épanouissement du citoyen et prise en compte de l'environnement.

2005  
2008

Gilles BIROTA  
Directeur du CAUE de 2003 à 2014

### "LA MOUÏNA Martinique"

### Un nouveau visage

Le besoin d'un accompagnement qualitatif des élus dans leurs projets d'aménagement et des particuliers dans l'acte de construire se fait de plus en plus pressant. Le C.A.U.E. qui ambitionne d'être au plus près des préoccupations communales, doit s'imposer comme une véritable structure de proximité mise à la disposition d'un développement harmonieux du territoire. Pour fêter ses 30 ans, le C.A.U.E. présente le nouveau visage de sa revue semestrielle. Afin de mieux vous informer, nous avons pris le parti de remanier, d'enrichir notre revue et de faire le choix d'une impression durable. Nous lui souhaitons une longue vie !

2009

La Mouïna martinique



Kaz Pawol est la lettre d'information du CAUE à l'initiative du personnel, qui souhaitait mettre en avant l'actualité AUE, mais également ses actions. Le KAZ PAWOL est téléchargeable sur le site du CAUE depuis février 2015. Cette lettre d'information évoluera en une newsletter.

## DES PUBLICATIONS « FAIT MAISON »

L'eau dans nos paysages

*Affiche de présentation des meilleures photographies issues d'un concours photo sur le même thème. 2017*

Autour des fontaines de la Martinique

*Exposition pédagogique sur l'histoire, le fonctionnement et la localisation des fontaines en Martinique. 2016*

Pour un habitat durable à la Martinique

*Exposition sur l'habitat bioclimatique et l'éco-consommation. 2012*

Architectures domestiques à la Martinique de 1900 à 1960

*Exposition sur l'évolution de l'architecture de 1900 à 1960. 2011*

Arbres remarquables à la Martinique

*Guide de sensibilisation pour une meilleure connaissance de ce patrimoine naturel. 2010*

1979-2009 : 30 ans d'architecture et d'aménagement à la Martinique

*Exposition photos sur les réalisations du cadre bâti en Martinique. 2009*

Guide de l'affichage publicitaire dans les paysages martiniquais

*Guide pratique destiné aux professionnels de l'affichage, municipalités, associations, ou particuliers soucieux d'améliorer la qualité de nos paysages. 2008*

Les arbres remarquables de la Martinique

*Exposition de sensibilisation sur ce patrimoine naturel. 2007*

Guide pratique d'intégration paysagère

*Guide de conseils et de recommandations pour l'aménagement extérieur. 2006*

Guide d'aménagement des zones d'activités

*Guide pratique sur comment programmer un développement économique et urbain respectueux du territoire et de ses habitants. 2006*

Les marchés Couverts de la Martinique

*Exposition sur ces lieux de rencontre de la population. 2005*

Les marchés couverts de la Martinique

*Affiche de présentation des marchés antillais de la Martinique. 2004.*

Les couleurs de Terres-Sainville

*Affiche à caractère pédagogique réalisée dans le cadre des études de réhabilitation des centres-bourgs. 2003*

Guide des couleurs en Martinique

*Guide pour accompagner pour le choix de couleurs en harmonie avec l'environnement immédiat. 2003*

L'équipe du CAUE de la Martinique, à l'aube de ses 40 années d'existence, et malgré un contexte difficile, fourmille de projets dont l'objectif est de continuer à sensibiliser sur la qualité du cadre de vie. Les récentes créations des cellules « Habitat et Accessibilité » et « Habitat et Maîtrise de l'énergie », les débats nationaux sur l'évolution des CAUE, les nouvelles lois qui ont conforté les missions des CAUE dans les domaines du paysage, de la transition énergétique et de la formation des élus entre autres, augurent des thématiques à traiter à l'avenir. Nous nous y attèlerons.

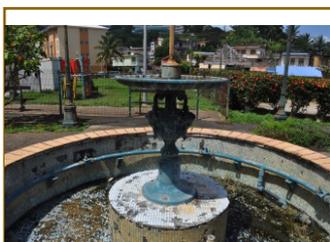
M-Line CHATON

# Connaissez-vous la fontaine de la place Joël PAMPHILE ?



Joël PAMPHILE  
1950-1998

Dans le cadre des 40 ans de la loi de l'Architecture ayant permis la création des CAUE, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique a tenu à rendre hommage à Joël PAMPHILE, en diffusant une fiche donnant des informations sur la fontaine de la place qui lui est dédiée au Lorrain. Cette fiche est un extrait du prochain guide des fontaines de Martinique que le CAUE Martinique publiera très bientôt.



## Fontaine de la place Joël PAMPHILE

### Type

Fontaine centrale

### Localisation

Lieu-dit : Place Joël Pamphile  
Commune : Le Lorrain  
Statut du site : Domaine public

### Datation

2003



### Historique

Dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) dénommée « Pavillon Lorrain », cette fontaine a été érigée au milieu d'une place aménagée à proximité de l'église et inaugurée en août 2003. Cette place, comme l'indique une plaque commémorative, porte le nom de Joël Pamphile, originaire de la commune, sociologue et urbaniste. Ce dernier fut le premier Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique de 1979 à 1998 et également le premier Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de 1984 à 1998.

### Description

Cette fontaine en fonte à simple vasque est fixée sur un massif cylindrique. Elle s'élève au milieu d'un bassin circulaire revêtu sur sa face extérieure de pierres de Bavière et sur son bord, de carreaux en terre cuite. L'intérieur du bassin et le massif sont revêtus d'une mosaïque à dominante bleue. Elle est animée par des jets d'eau périphériques orientés vers le centre du bassin, et par l'eau issue du jet d'eau central qui s'écoule dans la vasque. Des projecteurs sont disposés au fond du bassin.

### Etat de conservation et de fonctionnement

En 2016, la fontaine était en mauvais état de conservation et ne fonctionnait pas.

Source : Exposition sur les fontaines de Martinique du CAUE, 2017.

Corinne PLANTIN

## BIENTÔT UN GUIDE SUR LES FONTAINES DE MARTINIQUE !

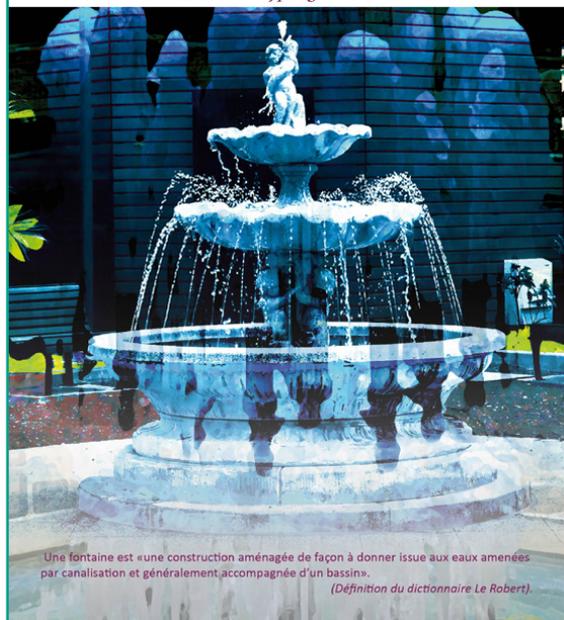
A l'occasion des 40 ans de la loi sur l'Architecture, le CAUE Martinique publiera un guide sur les Fontaines de Martinique. Ce dernier complètera une exposition sur ces petits patrimoines hydrauliques, réalisée par le CAUE en Janvier 2017.

**Pour toute information, pour toute demande prêt, contactez notre Centre de Documentation au 05 96 70 10 23.**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique

## Autour des fontaines de la Martinique

Histoire - Fonctionnement - Typologie - Fonctions - Localisation



Une fontaine est « une construction aménagée de façon à donner issue aux eaux amenées par canalisation et généralement accompagnée d'un bassin ». (Définition du dictionnaire Le Robert)

# Sensibilisation : Concours photo «l'eau dans nos paysages»



Du 07 décembre 2016 au 15 février 2017

Inscrivez-vous avant le 22 décembre 2016 !

Renseignements et inscriptions :  
0596 70 10 56  
concours-photo@caue-martinique.com  
www.caue-martinique.com



## FLASHBACK

Avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles de la Martinique (DAC), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique, a organisé de novembre 2016 à février 2017 un concours photo numérique sur le thème « L'eau dans nos paysages ». L'objectif de ce concours photo amateur était de photographier « l'eau » sous tous ses aspects et de la mettre en valeur à travers sa présence dans les paysages martiniquais, qu'ils soient naturels ou façonnés par l'homme, publics ou privés. En effet, l'élément « eau », qui façonne nos paysages, est une source de vie, de contemplation et de détente qui inspire mais qui peut aussi s'avérer dangereux.

La campagne de communication fut essentiellement faite sur les réseaux sociaux courant novembre 2016. Le CAUE reçut plus d'une vingtaine d'inscriptions. Les participants eurent jusqu'à la mi-février 2017 pour remettre leurs clichés numériques. 65 photos furent expédiées dans les temps.

Le jury se réunit courant avril à deux reprises afin de noter les photos. Il était composé des personnes suivantes :

- M. Anthoni Dominguez, représentant de la DAC
- M. Harry Gotal, représentant de l'ODE
- Mme Marie-Claude Béroard, photographe amateur
- M. Jean-Baptiste Barret, photographe professionnel
- M. Guy Saintot, photographe amateur
- Mme Céline Wauquaire, paysagiste.

Les critères de notation définis dans le règlement du concours étaient : la pertinence de la photographie par rapport au sujet du concours, l'originalité de la photographie, la qualité de la photographie (cadrage, composition, lumière, couleurs, esthétique). Après délibération, le jury a classé cinq photos qui sont sorties du lot. Il a également souhaité attribuer une mention spéciale.



## LE TEMPS DES RECOMPENSES

Le jeudi 27 avril 2017, les membres du conseil d'administration et le personnel du CAUE eurent le plaisir de rencontrer les participants à l'occasion de la remise des prix de ce concours photo. Pratiquement tous les participants étaient présents et l'ambiance était conviviale.

Les lauréats du concours photo 2016-2017

1- BLEU MANZO - L'eau est un élément qui se conduit mais ne s'arrête pas... - Barrage de la Manzo (DUCOS) - Photo : Sophie BODARD

2- REFLET DANS LES TERRES - Un paysage à l'échelle humaine entretenu par l'élevage qui met en valeur les ondulations du relief - Pointe la Rose (Le ROBERT) Photo : Cathy CAZENAIVE

3- LA TRAGÉDIE DE L'EAU - Entre deux terres, entre deux mers - Tombolo (SAINTE-MARIE) - Photo : Marius FIBLEUIL

4- LA MANGROVE DES BÉATITUDES - En Martinique, le ciel fait partie du paysage - Mangrove (Le LAMENTIN) - Photo : Rudy BINGUE

5- CANAL HABITÉ - Traversée d'eau en habitat urbain - Bourg (La TRINITÉ) - Photo : Yannick YSAÏDE

Mention spéciale du jury

6- REFLÈT DANS LA VILLE - Habitat collectif et survivance d'un dur labeur - Canal Alaric (Fort-de-France) - Photo : Cathy CAZENAIVE

Les lauréats ont reçu un trophée et des chèques cadeaux ont été aussi attribués aux trois premiers. Quant à l'ensemble des participants, le CAUE a tenu à les remercier et les encourager à continuer à photographier notre belle île en leur offrant un diplôme et une affiche souvenir créée spécialement pour l'occasion, sur laquelle on peut voir les photos lauréates ainsi que le meilleur cliché de tous les participants. Ces derniers ont été ravis de ce moment de partage et attendent notre prochain concours photo.

M-line CHATON



De haut en bas :

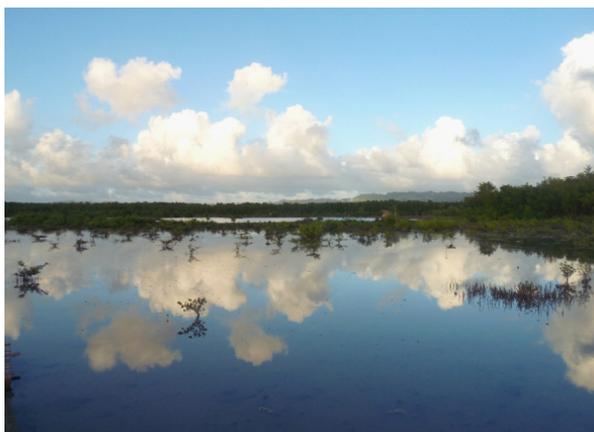
La lauréate Sophie Bodard et Monsieur Symphor Maizeroi (1er Vice-président du CAUE)

Le 2ème prix et la mention spéciale Cathy Cazenave en compagnie d'un des jurés madame Marie-Claude Beroard

Deux membres du jury madame Céline Wauquaire (paysagiste) et monsieur Guy Saintôt (photographe amateur) remettant son prix à Rudy Bingue.

A droite, la photo de famille avec tous les participants, les membres du jury et certains membres du conseil d'administration du CAUE.

**LES LAURÉATS**



*Eau et paysages*



- 1- BLEU MANZO - L'eau est un élément qui se conduit mais ne s'arrête pas... - Barrage de la Manzo (DUCOS) - Photo : Sophie BODARD
- 2- REFLÈT DANS LES TERRES - Un paysage à l'échelle humaine entretenu par l'élevage qui met en valeur les ondulations du relief - Pointe la Rose (Le ROBERT) Photo : Cathy CAZENAIVE
- 3- LA TRAGÉDIE DE L'EAU - Entre deux terres, entre deux mers - Tombolo (SAINTE-MARIE) - Photo : Marius FIBLEUIL
- 4- LA MANGROVE DES BÉATITUDES - En Martinique, le ciel fait partie du paysage - Mangrove (Le LAMENTIN) - Photo : Rudy BINGUE
- 5- CANAL HABITÉ - Traversée d'eau en habitat urbain - Bourg (La TRINITÉ) - Photo : Yannick YSAÏDE

**MENTION SPÉCIALE DU JURY**

- 6- REFLÈT DANS LA VILLE - Habitat collectif et survivance d'un dur labeur - Canal Alaric (FORT-de-FRANCE) - Photo : Cathy CAZENAIVE

## LES MEILLEURS CLICHÉS DES AUTRES PARTICIPANTS



7



8



9



13



14



15



16



19

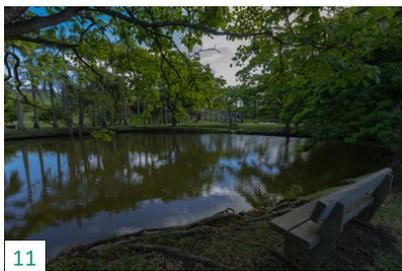


20

Eau et paysages



10



11



12



17



18



23



21



22

7- TRIGONO JAUNE (CAC -LAMENTIN) - Photo : William BODARD | 8- DLO SOUS LE PONT (Pont de la rivière de l'Alma- FORT-DE-FRANCE) - Photo : Naim COMBO | 9- L'EAU SANS FRONTIÈRE (Savane des pétrifications - SAINTE-ANNE) - Photo : Thomas SAINVET | 10- TRAVAIL DE L'HOMME EN MILIEU NATUREL (BOURG-LA TRINITÉ) - Photo : Eddy NOSEL | 11- SOLITUDE (Habitation Clément- FRANCOIS) - Photo : Eugène ELANA | 12- BARRAGE LA MANZO (DUCOS) - Photo : J-Marc JOSEPH-ANGELIQUE | 13- PETIT RUISSEAU DEVIENDRA GRAND (Fôret de Coeur Bouliki- SAINT-JOSEPH) - Photo : Gérald BEAUJOUR | 14- MEILI D'ICI (Domaine de Tivoli - FORT-DE-FRANCE) -Photo : M-Aline MICHEL | 15- BARRAGE LA MANZO (DUCOS) - Photo : Benoit ANGOT | 16- LES TROIS SOURCES ( Pérou - SAINTE-MARIE) - Photo : Odile REGA | 17- BASSIN VERSANT DE VATABLE ( Pointe Vatable - LES TROIS-ILETS) - Photo : Guillaume TOLLU | 18-VOILE D'EAU (Depuis le canal des esclaves - CARBET) - Photo : Paul XELOT | 19- LA MARE DE POINTE ROYALE ( Pointe Royale- Le ROBERT) - Photo : Tony JOSEPH-AUGUSTE | 20- MON FRÈRE QUE J'AIME TANT (Savane de spétrifications - SAINTE-ANNE) - Photo : Chloé HENRY | 21- SPIRALE DE DIAMANT (LE DIAMANT) - Photo : Béatrys FERJUL | 22- TUMULTE (Le DIAMANT) - Photo : Claude NOSEL | 23- L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES (Plage-CARBET) - Photo : Lucien BASTE

# Actualités

## DES ÉVÉNEMENTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DANS TOUTE LA FRANCE

Pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'architecture qui a créé la structure CAUE, la Fédération (FNCAUE) a lancé plusieurs actions d'envergure. Parmi elles : la mise en ligne d'un agenda ouvert au public rassemblant des centaines d'actions, visites guidées, expositions, journées de formation, séminaire, conseils, présence dans des salons... que les CAUE et leurs Unions régionales ont prévus en 2017. «365 jours d'architecture, d'urbanisme et d'environnement avec les CAUE.»

Cet agenda, conçu avec la participation active des CAUE, offre à tous les publics l'occasion de mieux comprendre ce que sont l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, les paysages, l'énergie, la biodiversité... Le réseau CAUE souhaite à toutes les personnes intéressées par le monde qui les entoure de belles découvertes dans tous les territoires !

## SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Pour le réseau CAUE, l'année 2017 commence sous le signe de la transition énergétique et de la biodiversité, deux sujets récemment mis en lumière par des débats qui ont conduit à des textes législatifs majeurs.

La FNCAUE a signé en fin Janvier 2017, au cours des Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux, un accord-cadre triennal avec l'ADEME. Cet accord comporte deux objectifs majeurs : améliorer le conseil au particulier dans son projet de rénovation énergétique avec une meilleure prise en compte de la qualité architecturale ; promouvoir l'urbanisme durable auprès des collectivités territoriales. Ce partenariat pourra

aussi renforcer localement les relations entre les CAUE et les directions régionales de l'ADEME. La FNCAUE est par ailleurs partenaire du concours « Capitale française de la biodiversité » 2017 ouvert aux collectivités territoriales innovantes dans ce domaine. La participation du CAUE de l'Essonne dans le comité scientifique est une preuve de l'implication du réseau dans les questions de biodiversité. Le rapprochement du réseau CAUE avec la toute nouvelle Agence française de la Biodiversité se confirme ainsi.

## DES EXPOSITIONS POUR COMPRENDRE ET AGIR

En 2016, 57% des CAUE et des unions régionales de CAUE ont organisé des expositions publiques. Dès leur origine, les CAUE ont souhaité recourir à ces dispositifs mêlant culture, mémoire et pédagogie. Des sujets d'avant-garde ont souvent été abordés. Une exposition est un excellent moyen de dresser des états des lieux des territoires : inventaires photographiques des paysages ou du patrimoine, présentation de matériaux de construction locaux, recensement des jardins d'exception ou plus ordinaires... Ces états des lieux ouvrent les yeux sur la richesse d'une région ou sur les atteintes qu'elle peut subir. Une exposition est également un médiateur entre les professionnels et le public, adulte ou plus jeune. Elle est porteuse d'un message qui invite à mieux comprendre, à mieux agir, à mieux prendre des décisions en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Enfin, une exposition peut être l'occasion de mettre à contribution nos concitoyens, photographes amateurs ou dessinateurs en herbe, pour recueillir leur vision de leur environnement quotidien. La plupart des expositions conçues par des CAUE ou des URCAUE peuvent être empruntées auprès des CAUE concernés. Pour celles du CAUE Martinique, contactez-nous au 05 96 70 10 23 !

## RECEPTION DU PUBLIC

Au siège sur rendez-vous :

Du mardi au vendredi de 08h00 à 13h00 - Les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

En mairie, sans rendez-vous :

Le mercredi de 8h00 à 11h00 ( nous consulter pour les dates et lieux )

Un architecte-conseiller se tient à votre disposition pour répondre à vos questions



**La Mouina**  
Martinique

Directeur de la Publication : **Joachim BOUQUETY**  
Coordination : **C PLANTIN**  
Equipe de rédaction : **CAUE**  
Documentation : **B CICALISE**  
Conception graphique : **M-L CHATON**  
Photos : **CAUE - Internet**  
ISSN : 1960-9736 - Dépot légal : 1er semestre 2017

**La Mouina Martinique,**  
La revue du CAUE de la Martinique,  
Association Loi 1901  
31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France  
Tél. 0596 70 10 10 - Fax : 0596 60 52 76  
Email : [contact@caue-martinique.com](mailto:contact@caue-martinique.com)  
Site Internet : [www.caue-martinique.com](http://www.caue-martinique.com)  
FB : [www.facebook.com/cauemartinique](https://www.facebook.com/cauemartinique)

